

ENQUETE PUBLIQUE
Du 30/01/2023 au 28/02/2023

Arrêté Intercommunal du 28/12/2022
ARR2022_184

Dossier N° E2200002878

**Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise
GPS&O**

ENQUÊTE PUBLIQUE

**Évaluation Environnementale concernant le Nouveau
Projet de Renouvellement Urbain (NPNRU) du Val
Fourré à Mantes la Jolie**

***RAPPORT
DE LA COMMISSAIRE
ENQUETRICE***

Brigitte Morvant

SOMMAIRE

RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

Table des matières

I. GENERALITES	3
1. PREAMBULE	3
2. GOUVERNANCE	5
3. OBJET ET CONTEXTE GENERAL DE L'ENQUETE PUBLIQUE	6
4. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE.....	8
5. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE	8
II. CARACTERISTIQUES DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN.....	9
1. LOCALISATION	9
2. PRESENTATION DU PROJET.....	11
1. ANALYSE DU PROJET D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE	15
III. AVIS EMIS AVANT L'ENQUETE (Personnes Publiques Associées - PPA / Services de l'Etat, syndicats)	25
IV. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE.....	26
1. DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	26
2. PREPARATION DE L'ENQUETE	26
3. REUNIONS PREPARATOIRES.....	26
V. MODALITES ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE	28
1. INFORMATION DU PUBLIC DE L'OUVERTURE DE L'ENQUETE	28
2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE.....	32
3. REUNION AVEC LE MAIRE DE MANTES LA JOLIE- Point d'étape-	33
4. REUNION DE CLOTURE D'ENQUETE.....	34
5. CLIMAT DE L'ENQUETE – PARTICIPATION DU PUBLIC	35
6. STATISTIQUES DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	36
VI. PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC.....	40
VII. MEMOIRE EN REPONSE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE	40
VIII. ANALYSE DANS LE CADRE DU MEMOIRE EN REPONSE	44
1. THEMES LIES A LA PARTICIPATION DU PUBLIC : Volet Info/ concertation	48
2. THEMES DE LA COMMISSAIRE ENQUETRICE- VOLET : critères de l'Évaluation Environnemental	50
IX. REMISE DU RAPPORT ET CONCLUSIONS.....	61

I. GENERALITES

1. PREAMBULE

Le Val Fourré a été construit entre les années 1960 et 1970 dans un contexte de forte croissance démographique et de pénurie de logements. Considéré comme l'extension de la ville de Mantes la Jolie, le quartier du Val Fourré s'est constitué dans le cadre d'une Zone à Urbaniser en Priorité (ZUP) de type grand ensemble. Le Val Fourré est passé des 5000 logements prévus dans le programme d'origine à 8200 en 1977. Il a concentré jusqu'à 28 000 habitants avant les premières démolitions de tours entamées dès 1992.

Face aux dysfonctionnements urbains et à l'obsolescence des équipements publics, face à un habitat dégradé, d'importants moyens financiers ont été engagés pour de grands programmes de transformation urbaine. La commune de Mantes-la-Jolie devient un site pilote sur un plan national dans le cadre de la Politique de la Ville avec le premier programme de rénovation urbaine.

Historique des programmes :

- Le Grand Projet Urbain (GPU),
- Le Grand Projet de Ville (GPV), Contrat de ville, Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS),
- Le Programme d'Initiative Communautaire Urban (PIC Urban) favorisant le développement économique et social,
- La Zone Franche Urbaine (ZFU),
- L'Opération d'Intérêt National (OIN) « Seine Aval » en 2008,
- Le Projet de renouvellement urbain : 1ère convention ANRU sur la partie Nord du quartier 2005-2016
- Le Quartier d'Intérêt National : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville -QPV- arrêté du 29 avril 2015,
- Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain en 2014
- ORCOD IN - Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National) à partir de 2020. `

Bilan de 2001 à 2012 :

- Le taux de logements sociaux est passé de 41% à 34%
- 2348 logements ont été démolis,
- 272 logements reconstruits dont 83% en accession sociale

Bilan de l'ANRU 1 :

Le Val Fourré est composé de 11 quartiers entourant les dalles à vocation commerciale. Les secteurs nord « Médecins, Explorateurs, Garennes et Peintres » ont été réhabilités et réaménagés dans le cadre du PNRU dans sa phase 1.

Points forts :

- La délimitation claire des espaces publics et privés,
- 2600 logements résidentialisés dont 1975 logements réhabilités,
- La hiérarchisation des espaces publics, avec la création de squares et places de proximité en lieu et place de certaines tours ou barres démolies,
- L'amorce du mail nord/sud,
- La création de voies traversantes est/ouest,
- *La labélisation Ecoquartier du secteur nord en 2015*

Points faibles :

- Une absence de requalification des lieux publics de référence,
- Une absence d'intervention sur les secteurs résidentiels des Aviateurs, des Musiciens et des Physiciens,

Après vingt années de dé-densification massive, l'enjeu majeur est une mise à niveau équivalente et qualitative de l'ensemble des quartiers.

Malgré des résultats positifs, le Val Fourré reste victime de dysfonctionnements urbains et sociaux importants de toutes les formes avec des problématiques de grande pauvreté, la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté, de chômage (28% de la population active) d'insécurité et de délinquance. La population est largement composée d'immigrés et d'étrangers selon la définition de l'INSEE. Les dispositifs de redressement de la copropriété mis en œuvre, de longue date par les pouvoirs publics, se sont avérés insuffisants et inefficaces. Ces contraintes ont pour effet de maintenir les ménages en situation d'extrême fragilité au sein d'immeubles dégradés avec des problématiques d'habitat indigne et d'insalubrité ; de risques d'incendie et d'insécurité.

Une fois l'état des lieux du quartier dressé, le Val Fourré intègre en 2014 le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain- NPNRU de transformation profonde de 450 quartiers prioritaires dont 200 quartiers de priorité nationale dont le Val Fourré. L'objectif poursuivi est d'améliorer les conditions de vie des habitants et changer l'image du quartier en développant son attractivité.

2. GOUVERNANCE

L'État a déclaré l'intérêt national pour deux dispositifs :

- **Le Nouveau Programme National de Renouveau Urbain- NPNRU, pour des quartiers ciblés,**
- **L'ORCOD-IN, dispositif de requalification des copropriétés dégradées** qui s'inscrit à l'intérieur du NPRU.

L'implémentation de projets de transformation urbaine aussi stratégiques est organisée dans une logique de gouvernance d'État en étroite collaboration avec les collectivités territoriales concernées.

L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a défini les grandes orientations globales du projet jusqu'en 2030 et ses conditions de mise en œuvre.

L'ANRU intervient pour financer le projet via des subventions.

L'ANRU a confié le pilotage du projet au niveau intercommunautaire à GPS&O pour plus de cohérence au niveau du territoire.

GPS&O pilote le projet dans toutes ses dimensions et activités avec les partenaires suivants :

- La ville de Mantes la Jolie,
- Le Département,
- L'EPAMSA,
- Les bailleurs sociaux,
- Les copropriétés,
- Les promoteurs....

Le décret du Conseil d'État de création de l'ORCOD-IN de Mantes la Jolie le 6 janvier 2020 lance la troisième Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National. et confie le pilotage du projet à l'Établissement Public Foncier de l'Île de France, **l'EPFIF**. Une convention spécifique entre personnes publiques a été signée le 10 mars 2020.

L'EPFIF pilote le projet ORCOD-IN dans toutes ses dimensions et activités avec les partenaires suivants y compris la maîtrise foncière avec

- L'État,
- La ville de Mantes la Jolie,
- GPS&O,
- Bailleurs sociaux,
- Opérateurs publics et privés....

Les projets de transformation des quartiers et des 13 copropriétés et commerces s'inscrivent dans une logique partenariale et dans une logique de co-construction avec les habitants.

Ils s'inscrivent également dans un temps long pour que l'ensemble des programmes projetés soit réalisé.

3. OBJET ET CONTEXTE GENERAL DE L'ENQUETE PUBLIQUE

La présente enquête publique prescrite par GPS&O le 28 décembre 2022 résulte d'une suite de procédures réglementaires et de concertation dans le cadre du NPNRU et de l'ORCOD-IN.

HISTORIQUE DES PROCEDURES

Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)

- **2014** : lancement du NPNRU ;
- **2017** : signature du protocole de préfiguration du NPNRU Mantois ;
- **2019** : validation du plan guide par le CNE de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) ;
- **2022** : signature de la convention ANRU sur les secteurs résidentiels (excluant le périmètre des dalles centrales Clémenceau et Ronsard).

ORCOD-IN

- **2015** : création des ORCOD-IN dans la loi ALUR ;
- **15 octobre 2015** : le premier ministre, lors du comité interministériel du Grand Paris, décide d'engager la préfiguration d'une Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) sur le Val Fourré ;
- **10 février 2016** : lettre de mission de Madame la ministre en charge du logement, en direction du Préfet des Yvelines, pour qu'il mène les travaux de préfiguration (en étroite concertation avec la Ville, la CU et les Établissements publics de l'État) ;
- **27 décembre 2016** : lettre du Préfet des Yvelines en direction de Madame la ministre, pour lui présenter le rapport de préfiguration ;
- **6 janvier 2020** : décret en Conseil d'État pour la mise en place d'une ORCOD-IN sur le Val Fourré à Mantes-la-Jolie, pilotée par l'Établissement Public Foncier Ile-de-France
- **10 mars 2020** : signature effective de la convention entre partenaires publics (Ville, CU, Département, Région, EPFIF, ANAH, ANRU, ARS Ile de France, Ministère de la Justice, Caisse des dépôts et consignations, CAF, AORIF, Etat).

HISTORIQUE DE LA CONCERTATION

Concernant le NPNRU :

Conformément aux articles L300-2 et L103-2 du Code de l'urbanisme, Par délibération du conseil communautaire le 25 mars 2021,

Une concertation préalable a été organisée du 9 juillet au 8 octobre 2021 afin que le public prenne connaissance et s'exprime sur les enjeux et les objectifs du renouvellement urbain, les orientations d'aménagement ainsi que le programme des opérations sur le périmètre du projet.

Un bilan de concertation réglementaire côté GPS&O qui informe quantitativement mais qui mobilise peu d'habitants :

- sous la forme d'une réunion publique, de 4 balades urbaines touchant entre quinze et vingt habitants suivi d'ateliers organisés dans les maisons de quartier des *Aviateurs, des Musiciens, des Physiciens*. Le nombre restreint de participants pour le secteur des Dalles n'a pas permis de tenir l'atelier,
- des moyens de communication importants, une exposition, des plaquettes pédagogiques (2000 exemplaires),
- des publications sur les réseaux sociaux,
- des articles informatifs dans le magazine municipal,
- un registre dématérialisé qui recueille 13 contributions, un registre papier qui recueille 5 contributions.

Par délibération du conseil communautaire du 16/12/2021, le bilan de concertation a été approuvé.

Concernant l'ORCOD-IN :

Par délibération N°A21-3-6-1 du conseil d'administration de l'EPFIF en date du 26 novembre 2021, la concertation a été lancée du 20 décembre 2021 au 16 février 2022 pour présenter et recueillir les avis des habitants sur le projet de réaménagement des deux îlots concernant les dalles centrales.

Un bilan de concertation réglementaire côté EPFIF qui informe quantitativement au plus proche des habitants, des usagers du centre commercial et des commerçants

- sous la forme de 4 réunions publiques dont certaines ont eu lieu en présence du maire de Mantes-la-Jolie et du préfet des Yvelines à l'Égalité des Chances : mobilisation de 46 personnes,
- la diffusion de plaquettes de présentation du projet dans les centres de vie sociale, dans les établissements publics (1200) et autres supports écrits,
- **l'évènement du 11 février sur la concertation des dalles avec une diffusion de 500 flyers et boîtage à 400 exemplaires : une collecte de 190 contributions sur le mur d'expressions, 40 contributions sur une carte grand format du quartier relatives aux thématiques des usages, de la mixité et du cadre de vie**
- un registre numérique avec 8 contributions,
- deux registres papier avec 18 contributions.

Le bilan de concertation a été approuvé par le conseil d'administration de l'EPFIF le 9 mars 2022.

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique a pour objet l'évaluation environnementale portant sur des opérations susceptibles d'affecter l'environnement pour les projets du NPRU et de l'ORCOD-IN du quartier du Val Fourré sur la commune de Mantes-la-Jolie.

A l'issue de l'enquête, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, maître d'ouvrage de l'opération, se prononcera par une Déclaration de Projet sur l'intérêt général du projet.

4. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Les choix des opérations d'aménagement du quartier du Val Fourré ont été déterminés afin d'assurer la poursuite de la transformation des quartiers dans les dix années à venir dans un cadre particulier d'un NPNRU et d'une ORCOD-IN.

Compte tenu des dysfonctionnements urbains et sociaux importants constatés sur les quartiers qui n'ont pas fait l'objet de rénovation,

Compte tenu de l'ampleur de la programmation sur **39 hectares** avec des opérations d'aménagement concomitantes et imbriquées impliquant des démolitions, de 7 grandes tours des années 1970 entre autres, la construction d'équipements publics ou leur rénovation, la réhabilitation et résidentialisation de logements existants,

Compte tenu de l'opération de requalification de 13 copropriétés dégradées d'intérêt national et de commerces dans une nouvelle centralité,

le projet est soumis règlementairement à une évaluation environnementale. L'étude d'impact constitue le rapport évaluant les incidences directes ou indirectes du projet sur l'environnement et la santé humaine fixé par l'article R.122-5 du Code de l'environnement qui prend en compte la réforme de l'autorisation environnementale.

5. COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier d'enquête mis à la disposition du public en mairie annexe de Mantes la Jolie a été réalisé par GPS&O accompagné de différents cabinets d'études.

Il est établi selon les dispositions de l'article 123-8 du Code de l'Environnement et est composé des documents suivants :

Pièce 1 : Notice de présentation

Pièce 2 : Dossier d'évaluation environnementale (étude d'impact, ses annexes et son résumé non technique)

2.1. Etude d'impact et ses annexes

2.2. Résumé non technique

Pièce 3 : Avis obligatoires émis sur le projet et réponses éventuelle du maître d'ouvrage

3.1. Avis de la formation d'autorité environnementale du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable

3.2. Mémoire en réponse du maître d'ouvrage et ses annexes

3.3. Avis de la commune de Mantes-la-Jolie.

Pièce 4 : Bilan de la concertation préalable

- 4.1. Bilan de la concertation préalable à l'échelle du quartier du Val Fourré
- 4.2. Bilan de la concertation préalable à l'échelle des « Dalles Centrales »

Pièce 5 : Publicité et affichage

- 5.1. Arrêté d'ouverture d'enquête
- 5.2. Avis de publication dans la presse
- 5.3. Certificats d'affichage

II. CARACTERISTIQUES DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

1. LOCALISATION

L'aménagement du quartier du Val Fourré s'inscrit dans la région Ile-de-France, dans le département des Yvelines au sein de la Communauté Urbaine du grand Paris Seine & Oise qui regroupe 73 communes avec 410 596 habitants. Le quartier du Val Fourré se trouve sur la commune de Mantes la Jolie à l'ouest du territoire communal en bordure de Seine. A lui seul, le quartier du Val Fourré représente près de la moitié de la population communale

Mantes la Jolie se divise en **plusieurs secteurs distincts**, présentant chacun des caractéristiques propres :

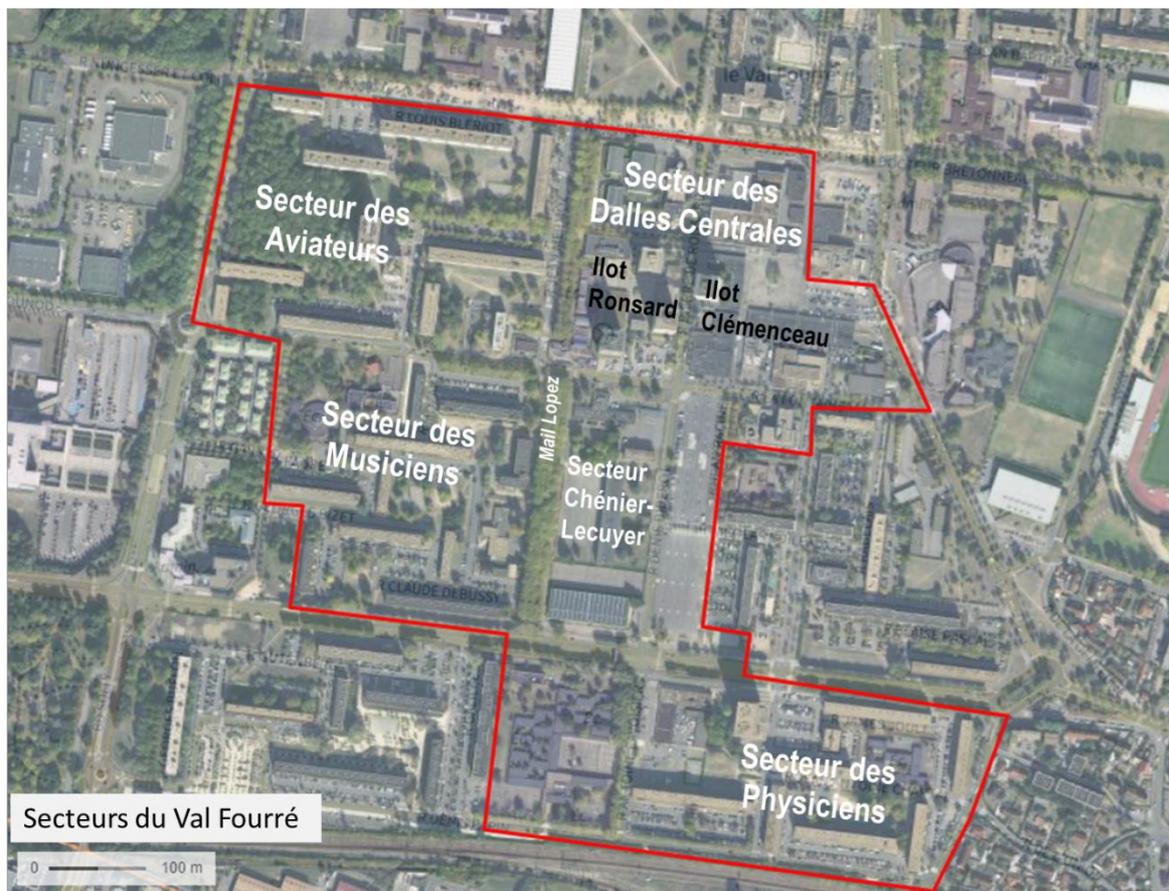
- **Le centre-ville**, quartier dense et commercial et bénéficiant du programme « Action cœur de ville » en lien avec la Ville de Limay,
- **Gassicourt**, zone pavillonnaire développée en plusieurs étapes successives,
- **Le Val Fourré**, complexe de logements bâtis sur les anciens terrains de l'aéroclub de Gassicourt.



Bien que le Val Fourré connaisse une dégradation importante, sa fonction commerciale est un atout pour l'image du quartier. Le quartier est desservi par une route départementale qui est l'un des principaux axes du département. La voiture est le mode de déplacement omniprésent. Le quartier, situé à 2 Km de la gare centrale de Mantes la Jolie, reste enclavé malgré la desserte de lignes de bus. Le réseau de pistes cyclables n'atteint pas le cœur du quartier.

Le périmètre de l'étude d'impact comprend

- ↳ Les 5 secteurs identifiés et les axes qui structurent le quartier.
 - Aviateurs, (8 ha)
 - Musiciens, (7 ha)
 - Physiciens, (9 ha)
 - Chénier Lécuyer, (7 ha)
 - Dalles centrales (Ilot Ronsard, Ilot Clemenceau) (8 ha)
- ↳ Le périmètre de l'opération du « quartier Nord-EST » qui a fait l'objet d'une exonération par l'Autorité environnementale, dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) Quart Nord-Est portée par l'EPAMSA.



Pour certaines thématiques, le périmètre d'étude a été élargi à l'échelle départementale, ou au bassin de vie afin d'analyser l'environnement global du projet.

2. PRESENTATION DU PROJET

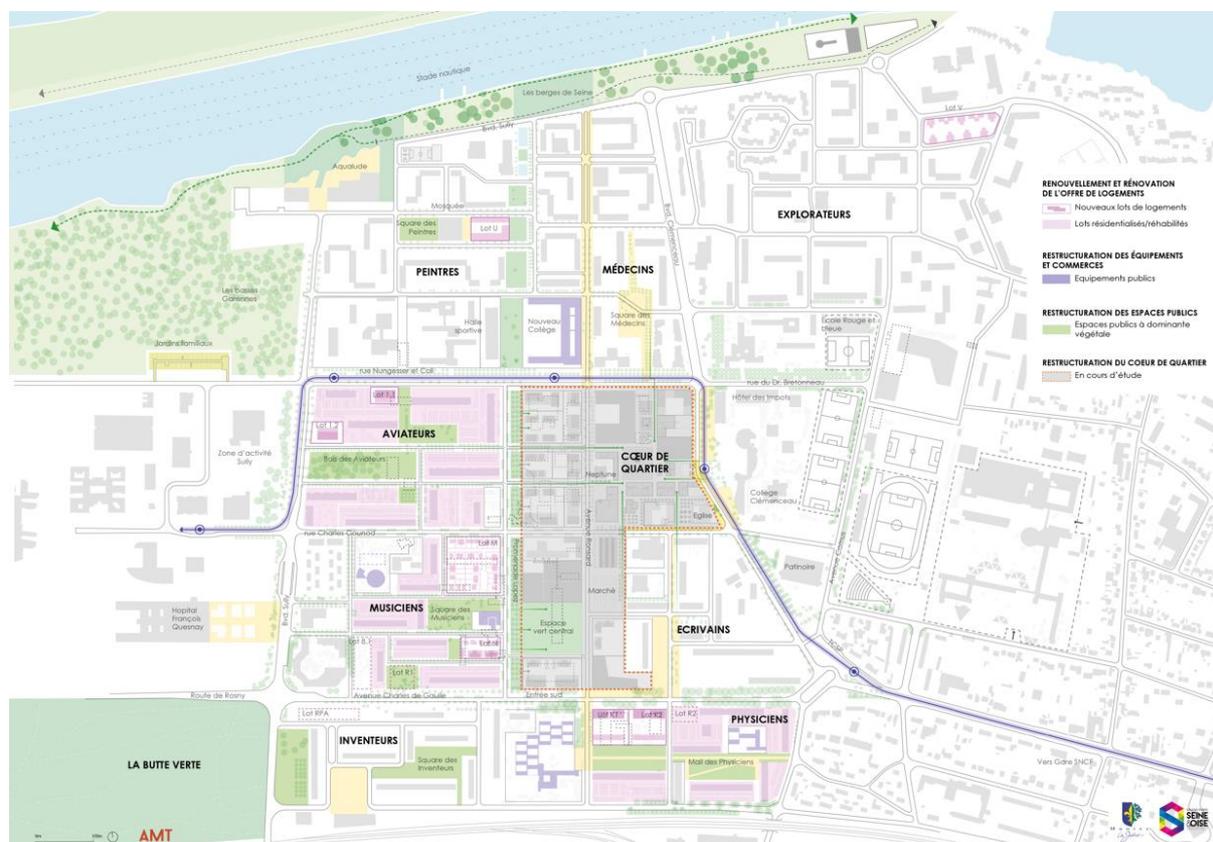
Le projet de renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU et de l'ORCOD-IN consiste en un programme urbain mixte concernant des équipements publics, des logements et des commerces. Secteur par secteur dans une approche urbaine globale sur une superficie de 39 hectares, plusieurs opérations d'aménagement vont s'imbriquer avec la

- Démolition de 685 logements,
- Requalification de 1039 logements de Logement Locatif Social (LLS),
- Résidentialisation de 1059 logements de LLS,
- Construction de 617 logements neufs,
- Rénovation et la restructuration de l'offre commerciale.

Ce programme représentant près de 400 millions d'euros doit répondre à 3 orientations stratégiques :

- Lier le quartier du Val Fourré à la ville et relier les quartiers internes entre eux,

- Qualifier et faire rayonner la centralité du quartier dans le secteur des Dalles centrales,
- Renouveler la qualité résidentielle des quartiers existants en valorisant leurs atouts paysagers et environnementaux



TROIS ORIENTATIONS STRATEGIQUES :

1) Lier le quartier du Val Fourré à la ville et relier les quartiers internes entre eux,

- Une future gare avec une opération de transport public urbain, Transports en Commun en Site Propre, qui s'appuie sur des circulations douces, piste cyclable, une forte limitation de la place de la voiture au cœur du quartier,
- Ouverture du quartier vers les rives de la Seine,
- Un ensemble d'axes structurants requalifiés :
 - La transformation des axes Bretonneau/Doret/ Nungesser et Coli, entrée de quartier principal (TCSP)
 - L'avenue Général de Gaulle, lien quartier centre-ville, et l'axe Lopez-Ronsard pour un désenclavement interne du Val Fourré,
 - La transformation de l'avenue Ronsard en nouvel axe d'entrée dans le Val Fourré,

- La prolongation et la valorisation du mail Lopez en axe apaisé de desserte résidentielle,

2) **Une restructuration du quartier** autour d'une nouvelle centralité la place Clémenceau:

- La valorisation de la place Clémenceau et de ses abords, confortée dans sa fonction de place publique majeure, diversification des commerces et montée en gamme de la MSA (Moyenne Surface Alimentaire)
- La réorganisation du stationnement (parking Clémenceau),
- La création du parc Chénier,
- La relocalisation et la restructuration de bâtiments publics principalement sur les secteurs « Chénier/Lecuyer » et sur les dalles centrales : groupes scolaires, le Cube (médiathèque, pratiques de musique et danse, pôle administratif municipal, espace de convivialité), nouveau complexe sportif.
- Le marché sur le site Chenier redéployé jusqu'à la place Clémenceau,

3) **Une offre de logements diversifiée et « résidentialisée » :**

L'objectif est d'attirer de nouvelles populations et d'encourager le maintien des habitants actuels grâce à une action sur le parc existant (logement social et copropriétés).

- Démolition des tours Jupiter, Mercure et Pluton,
- Accompagnement et soutien des copropriétés existantes,
- Développement d'une offre diversifiée de logements neufs,
- Résidentialisation de LLS,

La résidentialisation est une opération de renouvellement urbain qui consiste à donner un caractère « privé » à des espaces publics dans les immeubles d'habitation pour lutter contre le phénomène de déqualification sociale qui frappent les grands ensembles.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE : une préoccupation ancienne et consubstantielle du nouveau projet de renouvellement urbain

Par ses prescriptions, le projet de renouvellement urbain ANRRU 2 s'inscrit dans une cohérence d'ensemble du quartier du Val Fourré dans la poursuite de l'approche environnementale ambitieuse de l'ANRU1 déclinée en quatre programmes phares depuis 2015.

La poursuite de quatre Programmes commencés dans le cadre de l'ANRU1

- ↪ La poursuite de la labellisation Ecoquartier, aujourd'hui en phase 3 pour les quartiers Peintres/Médecins.
- ↪ L'appel à projets « 100 quartiers »,
- ↪ La poursuite du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) « Villes et territoires durables ». Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du 16 avril 2015 de l'axe 1 de l'action Ville durable et solidaire (VDS), la thématique du cycle de l'eau a été choisie en tant que levier pour l'amélioration du cadre de vie. Celle-ci a été initiée lors du PRU1 avec la réalisation du bassin écologique et du pôle aquatique,
- ↪ Un programme visant la transition énergétique et écologique de la ville et du Val Fourré.: « **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte** » (TEPCV) « d'une démarche ponctuelle d'expérimentation à une écocité globale ». Les actions retenues : la réalisation du Schéma directeur du réseau de chaleur et la promotion de dispositifs de sensibilisation des ménages et des scolaires à la sobriété énergétique

Quatre Stratégies soutenables pour un territoire exemplaire

Stratégie 1 : Ilot de fraîcheur, biodiversité et agriculture urbaine

- Favoriser la perméabilité des sols dans les projets de réhabilitation ;
- Mettre en réseau les espaces publics végétalisés : les squares ; le parc central de référence ; les abords du quartier (berges de Seine, Butte verte, Parc des Sports) ;
- Prévoir des dispositifs de rétention d'eau sur l'espace public ;
- Conforter les initiatives d'agriculture urbaine : ferme pédagogique, jardins familiaux.

Stratégie 2 : Rénovation énergétique

- Pérenniser le réseau de chaleur en y raccordant les nouveaux projets,
- Accélérer les rénovations thermiques et architecturales des logements,
- Développer des projets de production d'énergie par photovoltaïque ou éolien,
- Continuer la sensibilisation auprès des citoyens.

Stratégie 3 : Recyclage urbain

- Intégrer des matériaux de démolition dans la réalisation des bâtiments et des espaces publics.

Stratégie 4 : Urbanisme des courtes distances et programmation mixte

- Conforter la forte présence de services de proximité à pied par les habitants ;
- Organiser le quartier depuis les offres de Transports en commun (TCSP, nouvelle ligne de bus en cœur de quartier) ;
- Développement des pistes cyclables et des zones de rencontre (zone 30) ;
- Ouverture vers Gassicourt et le centre-ville de Mantes-la-Jolie.

L'aménagement est prévu en plusieurs phases de façon à coordonner la réalisation progressive des infrastructures et des équipements aux développements des programmes d'activités économiques et de logements. Le projet du Val Fourré repose sur une vision long terme. Le cap fixé est de former un ensemble sobre et cohérent de qualité architecturale et paysagère pour offrir un pôle de vie attractif et apaisé.

Quelques chiffres clés surfaciques :

A l'échelle des 39 hectares, le tableau ci-dessous récapitule le nombre de logements démolis, construits ou requalifiés les différentes emprises et leurs espaces verts créés ou maintenus.

Synthèse du programme à l'échelle du Val Fourré					
Démolition de logements		Construction neuve de logements	Requalification de LLS	Résidentialisation de LLS	
859 logements		774 logements	1039 logements	1 059 logements	
- 254 LLS sur Aviateur - 168 LLS sur Musiciens - 184 LLS sur Physiciens - 235 Secteur Ronsard (tours Jupiter, Pluton, Mercure)		200 logements secteur Ronsard	419 LLS sur Aviateurs 333 LLS sur Musiciens 287 LLS sur Physiciens	439 LLS sur Aviateurs 333 LLS sur Musiciens 287 LLS sur Physiciens	
Équipements publics		Voies et cheminements	Places et espaces publics	Parcs et jardins	
Démolition :	6	93 930 m ²	30 750 m ²	19 963 m ²	
Création :	3				
Extension :	6	Création : 28 430 m ² Requal. : 65 500 m ²	Création : 10 740 m ² Requal. : 20 010 m ²	Création : 4 963 m ² Requal. : 14 220 m ²	

1. ANALYSE DU PROJET D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Pour rappel, les premiers travaux de l'étude d'impact datent de 2017. Puis l'étude d'impact s'est enrichie d'études complémentaires jusqu'à sa dernière version le 18 mars 2022.

↳ PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SANITAIRES A PARTIR DE L'ANALYSE DE L'ETAT INITIAL ET DE L'ETAT PROJETE

La restructuration du Val Fourré va venir profondément transformer le milieu d'un site dégradé en favorisant le retour de la nature en ville et réhabilitant les logements, les commerces et les équipements publics.

Les principaux enjeux environnementaux de cette transformation sont les suivants :

- ↳ L'adaptation au changement climatique,
- ↳ L'évolution du paysage urbain, des espaces verts et naturels et la maîtrise de la place de la voiture,
- ↳ La gestion des eaux, notamment pluviales,
- ↳ La réduction des risques sanitaires pour les populations, nuisances sonores et pollution de l'air,
- ↳ La maîtrise des consommations d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre.

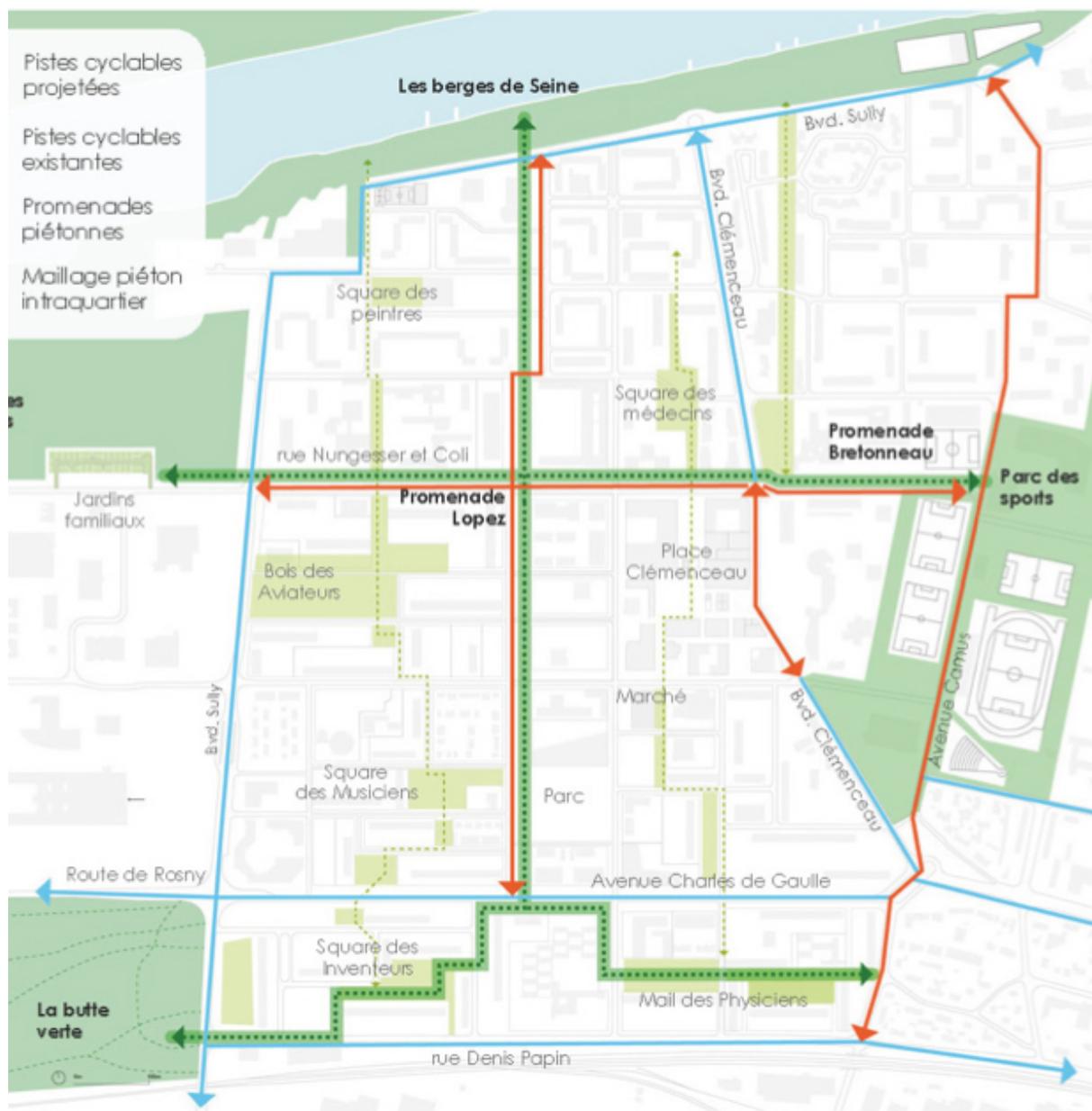
L'adaptation au changement climatique :

La conception du projet vise à réduire les effets négatifs sur les habitants du *phénomène d'îlot de chaleur* par une combinaison d'actions sur les milieux naturels et paysages, sur la gestion de l'eau, sur la nature et la qualité bioclimatique des matériaux du bâti. L'utilisation de l'énergie grise, et des labels « matériaux bio-sourcés » seront inscrits dans les cahiers des charges.

L'évolution du paysage urbain, des espaces verts et naturels et la maîtrise de la place de la voiture :

L'étude souligne l'impact positif du projet compte tenu du contexte urbain dense.

Le projet doit permettre de recomposer les trames vertes et bleues du territoire en liant nord et sud et est et ouest. Les espaces publics devront jouer leur rôle dans cette nouvelle trame paysagère.



Conservation, continuité et création des trames vertes :

- A titre d'exemple : trame verte depuis le square des Inventeurs au sud, au bois des aviateurs, au Nord -ouest du périmètre du projet.

Au total, plus de 8000 m² d'espaces verts sont créés avec un renforcement du maillage des parcs, des jardins.

Conservation ou nouvelles plantations d'arbres en pleine terre sur l'espace public, le long des voies de circulation ou des venelles.

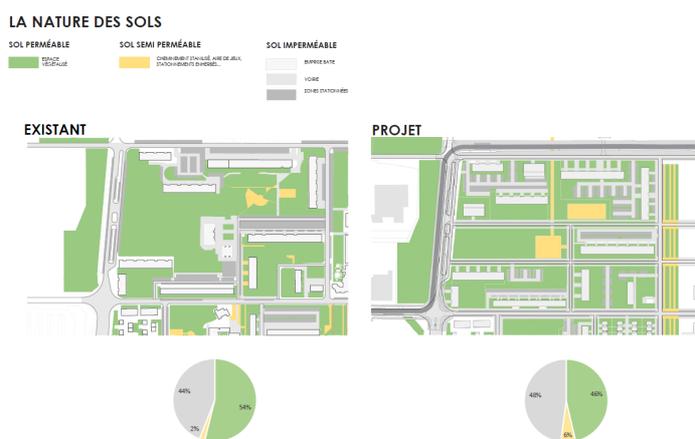
- A titre d'exemple : une strate arborée complémentaire sur l'avenue Charles de Gaulle soit 3 strates végétales pour favoriser le rafraîchissement

Création d'espaces à vocation sociale : jardins partagés.

L'analyse de deux sous- secteurs a été réaffirmée dans les mémoires en réponses à l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse à la commissaire enquêtrice.

Sur le secteur des Aviateurs :

- ↳ Une légère perte des espaces végétalisés du fait des déboisements envisagés pour la création d'une voie et des espaces de stationnement privatisés.



Le détail des surfaces est présenté dans le tableau ci-dessous

EXISTANT

	PERMEABLE	SEMI PERMEABLE	TOTAL IMPERMEABLE	IMPERMEABLE sol	IMPERMEABLE EMPRISE BATIE	TOTAL SURFACE
AVIATEURS	43600	1720	35680	24380	11300	81000
	54%	2%	44%	30%	14%	100%

PROJET

	PERMEABLE	SEMI PERMEABLE	TOTAL IMPERMEABLE	IMPERMEABLE sol	IMPERMEABLE EMPRISE BATIE	TOTAL SURFACE
AVIATEURS	37550	4670	38780	27280	11500	81000
	46%	6%	48%	34%	14%	100%

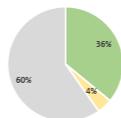
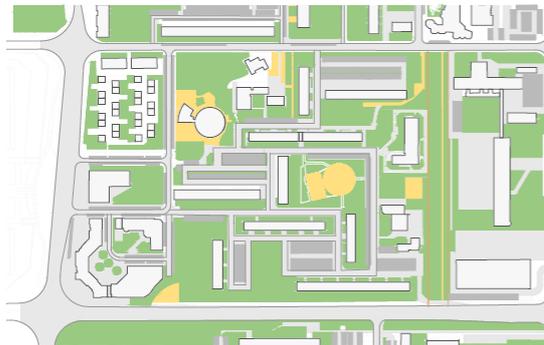
Sur le secteur des Musiciens :

L'analyse connue sur le secteur des musiciens présente une légère hausse des espaces végétalisés.

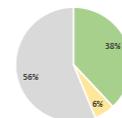
LA NATURE DES SOLS



EXISTANT



PROJET



EXISTANT

	PERMEABLE	SEMI PERMEABLE	TOTAL IMPERMEABLE	IMPERMEABLE sol	IMPERMEABLE EMPRISE BATIE	TOTAL SURFACE
MUSICIENS	36200	4300	60100	42000	18100	100600
	36%	4%	60%	42%	18%	160%

PROJET

	PERMEABLE	SEMI PERMEABLE	TOTAL IMPERMEABLE	IMPERMEABLE sol	IMPERMEABLE EMPRISE BATIE	TOTAL SURFACE
MUSICIENS	38300	5800	56500	37720	18780	100600
	38%	6%	56%	37%	19%	100%

Le bilan global comparatif des espaces verts créés au regard de ceux existants ne semble pas être disponible *compte tenu de l'imprécision des surfaces définies au stade du projet.* (cf étude d'impact page 248)

Aucun habitat n'a d'enjeu patrimonial. A terme, les aménagements paysagers et le renforcement des continuités écologiques permettraient de proposer des habitats favorables aux espèces « communes » identifiées sur le périmètre du projet.

La gestion des eaux :

Le Val Fourré se situe dans le bassin versant de la Seine, couvert par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du grand bassin hydrographique Seine Normandie.

Au droit de la zone d'étude, il est à noter que la vulnérabilité intrinsèque des masses d'eau est notée comme forte sur sa majeure partie et moyenne sur la bande sud. (cf référence volet eau de l'étude d'impact de l'ORCOD IN du Val Fourré – SAFEGE- EPFIF.

Le périmètre de l'étude est assaini par un réseau unitaire : les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées par un seul et même réseau qui achemine gravitairement les eaux vers le bassin de stockage-régulation du Val Fourré, elle mêmes refoulées jusqu'à la STEP de Rosny sur Seine.

Eaux Usés :

La diminution du nombre d'habitants correspondrait à une diminution de 1,42% du débit total actuellement produit par le quartier. (cf page 246 Etude d'impact)

Opération	Nombre de logements concernés	Nombre d'habitants
Démolition de logements	685	1 839
Construction neuve de logements	617**	1 666
Bilan	- 68 logements	- 173 habitants

Eaux pluviales :

Les objectifs et les principes de la gestion des eaux pluviales sont annoncés :

La gestion à la parcelle à l'air libre de façon gravitaire est privilégiée pour une infiltration optimale recherchée. L'objectif est le zéro-rejet au réseau sauf en cas de pollution ou d'impossibilité dû à la nature du sol.

La cartographie des contraintes d'infiltrabilité montre que l'infiltration sur le périmètre du projet est possible mais contrainte et que le secteur nord -est est particulièrement contraint. (Cf. page 26 Étude d'impact).

Le système de gestion des eaux pluviales des voiries, trottoirs, stationnements, circulations douces prévoit une succession de noues avec enherbement, bassins, espaces verts creux, structures drainantes, des toitures végétalisées sur les bâtis.

La perspective du renvoi à la Seine, le dimensionnement des modes alternatifs évoqués et leur localisation (tout particulièrement les bassins) ne semblent pas encore définis.

Les données chiffrées qui sont à retrouver soit dans l'étude d'impact soit dans l'étude hydrauliques ne sont pas annoncées comme des engagements fermes de GPS&O et semblent même peu fiables par manque de maturité du projet.

- ↳ A titre d'exemple, le calcul des volumes ruisselés après aménagement présente un volume ruisselé supérieur alors que le principe de « désimperméabilisation » est posé. Au stade de l'étude, la définition du projet n'est pas assez précise pour permettre de comptabiliser tous les espaces susceptibles de jouer leur rôle de facilitateur d'infiltration.

La réduction des risques sanitaires pour les populations :

Nuisances sonores

Les niveaux sonores en façades des bâtiments sont réglementaires. Les résultats donnent une ambiance non modérée pour les façades donnant sur l'avenue Charles de Gaulle avec un niveau supérieur ou égal à 65 dBA en période diurne. Il est à remarquer que ces résultats en situation finale sont identiques à la situation initiale.

Pollution de l'air :

Une étude Air et Santé a été conduite par le bureau d'études ARIA. La méthodologie impliquait de différencier les lieux en fonction de leur vulnérabilité comme les établissements scolaires ou le terrain de basket-ball par exemple.

Les concentrations en NO₂, PM₁₀ et PM₂₅ restent inférieures aux valeurs limites sur tout le domaine de l'étude en raison de la diminution des émissions engendrées par le trafic routier.

Les diminutions attendues proviennent de la conception même de l'aménagement avec une réduction de la place de la voiture et un report modal via le renforcement des lignes de transport en commun et la création d'une piste cyclable reliant les quartiers. L'évolution technologique des modes de chauffage et la mise en circulation de véhicules moins polluants pourraient à terme contribuer à améliorer la qualité de l'air et diminuer les nuisances sonores.

La maîtrise des consommations d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre (GES) :

L'analyse du bilan énergétique ne peut être présentée à ce jour compte tenu du niveau de maturité du projet. Il est précisé que l'étude d'impact intégrera une étude de valorisation et de recyclage des déchets qui comprendra des mesures de réduction des émissions de GES.

↳ INCIDENCES NEGATIVES DU PROJET- SEQUENCE EVITER-REDUIRE

C'est dans la phase chantier que les incidences négatives sont exercées.

GPS&O s'engage sur des mesures classiques d'évitement et de réduction pour limiter les effets dommageables prévisibles. En phase chantier, il s'agit de bonnes pratiques d'adaptation de planning pour éviter les perturbations des espèces et des habitats. Les impacts résiduels n'étant pas significatifs, il n'est pas prévu de mesures compensatoires.

Le dossier prévoit trois mesures d'évitement en phase chantier :

Mesures d'évitement

ME 1 – Réduction des déchets à la source (réemploi des matériaux)

ME 2 – Adaptation du calendrier des travaux aux sensibilités de la faune

ME 3 – Localisation des canalisations de matières dangereuses

Il prévoit seize mesures de réduction en phase chantier et en phase permanente :

Mesures de réduction

MR 1 – Limitation et adaptation des installations de chantier

MR 2 – Optimisation de la gestion des matériaux

MR 3 – Dispositif de lutte contre une pollution accidentelle.

MR 4 – Limitation de la consommation d'eau potable

MR 5 – Dispositif d'assainissement provisoire et gestion des eaux pluviales de chantier

MR 6 – Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (actions préventives et curatives)

MR 7 – Dispositif de limitation des nuisances (lumineuses et sonores) envers la faune

MR 8 – Mise en défens des secteurs à enjeux préservés

MR 9 - Dispositif de limitation des nuisances visuelles envers les populations humaines

MR 10 - Dispositif de limitation des nuisances atmosphériques envers les populations humaines.

MR 11 - Dispositif de limitation des nuisances sonores envers les populations humaines

MR12 – Récupération des eaux pluviales de toitures

MR 13 – Dispositifs de gestion et traitement des eaux pluviales

MR 14- Mise en place d'une trame noire..

MR 15 – Gestion écologique des habitats

MR 16 – Dispositifs de limitation des nuisances liées à la qualité de l'air

Le projet prévoit 9 mesures d'accompagnement :

Mesures d'accompagnement

MA 1 – Rédaction d'une charte chantier

MA 2 – Dispositions à respecter en cas de rabattement de nappe.

MA 3 – Dispositions à respecter en cas de modification des réseau

MA 4 – Actions de communications et de sensibilisation pour la population.

MA 5 – Clauses d'insertion sociales dans les marchés publics

MA 6 – Organisation optimisée de la circulation autour et dans le chantier

MA7 – Prise en compte de l'énergie grise des matériaux

MA 8 – Favoriser le vivre ensemble

MA 9 – Gestion des déchets et économie circulaire

↳ SYNTHÈSE DES EFFETS PERMANENTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le projet dans son ensemble est estimé avoir des effets vertueux sur l'environnement, les effets négatifs sont jugés très limités compte tenu de l'environnement fortement urbanisé.

A terme, le projet n'aura pas d'impact significatif.

Synthèse des effets sur le domaine de l'eau	Synthèse des effets sur le milieu naturel	Synthèse des effets sur l'environnement humain naturel
<p>Aucun projet n'entraîne une forte augmentation de la consommation en eau.</p> <p>Aucun projet n'entraîne une forte augmentation des rejets, les projets de renouvellement urbain visent en effet à privilégier l'infiltration des eaux pluviales.</p> <p>Les aménagements urbains, étant dans des zones fortement imperméabilisées avec un fort risque de ruissellement doivent privilégier les infiltrations des eaux pluviales lorsque cela est possible.</p>	<p>L'intérêt écologique sur les différents périmètres est relativement faible étant situé dans un milieu déjà fortement urbanisé.</p> <p>Les différents projets ne présenteront pas d'impacts conséquents sur la biodiversité en présence.</p> <p>Certains prévoient la création de nouveaux espaces verts de la mise en place de nouveaux corridors écologiques venant relativiser les potentielles fractures créées au sein du paysage en présence par les projets de transport.</p>	<p>Les projets précités participeront indéniablement au développement économique du territoire mais également à approfondir l'offre de logements, de bureaux et d'équipements publics.</p> <p>Les projets dans leur ensemble semblent générer un trafic supplémentaire, conduisant à une augmentation de la pollution atmosphérique.</p> <p>Un report modal sur les transports en commun et les mobilités douces est toutefois attendu relativisant le précédent impact.</p> <p>Le projet de transport en commun et le développement de mobilités douces du fait de certains projets pourraient ainsi améliorer à terme la qualité de l'air sur le territoire.</p>

↳ DISPOSITIFS DE SUIVI ET DE CONTROLE

A ce stade de conception du projet, la mise en place opérationnelle du suivi (responsable, durée...) n'est pas déterminée.

Domaines	Thématiques	Modalités de suivi	Durée	Responsable
Eaux souterraines et de surface	Suivi des rejets d'eaux pluviales	Le rejet sera réalisé à débit fixé par un ouvrage de régulation afin de respecter la limite de 2l/s/ha. Un contrôle annuel du bon fonctionnement des ouvrages de régulation sera réalisé afin que le débit soit respecté. Si besoin, un ajustement à un débit de fuite de 2 L/s/ha devra être réalisé.	Contrôle annuel	A définir
	Entretien des noues	Un contrôle visuel annuel des noues sera réalisé afin de statuer sur la nécessité ou non d'un curage. L'entretien des noues permet d'assurer le maintien de sa capacité volumique et d'infiltration. La végétation des noues devra également être entretenue avec un faucardage à réaliser au minimum 2 fois par an (début et fin de la période estivale).	Contrôle 2 fois par an	CTC GPSEO
Espaces verts		Les espaces verts seront entretenus régulièrement par les services communaux.	Entretien mensuel	CTC GPSEO
Espaces urbains, voiries		Les espaces urbains, voiries et cheminements seront entretenus régulièrement par les services communaux ou communautaires.		CTP GPSEO

↵ ACTUALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT

Dans le cadre de l'actualisation de l'étude d'impact, les études techniques pourront être lancées en cas de besoin pour approfondir le suivi de certaines thématiques, notamment sur les éléments suivants : îlot de chaleur, gestion des eaux pluviales, impact sur la biodiversité.

↵ EFFETS CUMULES SUR L'ENVIRONNEMENT AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

En cohérence avec l'OIN, le projet d'aménagement du Val Fourré sera impacté par l'arrivée d'Éole et du RER E.

Les projets à retenir sont les suivants :

- ↵ le terminus supplémentaire-Projet EOLE,
- ↵ le projet de TCSP, passage par le Val Fourré
- ↵ le réaménagement du Pôle Gare de Mantes la Jolie,
- ↵ le projet Mantes Innovaparc,
- ↵ le projet du centre commercial « Halle en ville » à Buchelay et Mantes la Ville

III. AVIS EMIS AVANT L'ENQUETE (Personnes Publiques Associées - PPA / Services de l'Etat, syndicats)

L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Pour mémoire, lorsqu'une Autorité Environnementale (AE) rend un avis (CGEDD ou MRAe), celui-ci n'est ni défavorable ni favorable et ne porte pas sur son opportunité.

Conformément aux dispositions de l'art R122-6 du Code de l'environnement,

L'AE donne un avis général et formule des recommandations sous la forme d'une demande

- de précision, de clarification, d'explicitation,
- d'études complémentaires,
- ou encore de vigilance sur telle ou telle procédure ou étude.

Dans son avis délibéré n°2021-137 du 13 janvier 2022, l'Autorité Environnementale notifie les points suivants :

- ↵ L'étude d'impact est de bonne facture, structurée, claire et pédagogique.
- ↵ La recommandation principale est de mieux expliciter :
 - le projet au regard des principaux enjeux environnementaux,
 - la prise en compte de ces enjeux de façon concrète dans le projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MANTES LA JOLIE :

Le conseil municipal a émis un avis favorable sur le dossier d'Évaluation Environnementale du NPRU du quartier du Val Fourré le 12/12/2022.

IV. ORGANISATION DE L'ENQUÊTE

1. DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

La décision N° E22000028/78 de Madame la présidente Jenny Grand d'Esnon du Tribunal Administratif de Versailles établie en date du **28 mars 2022** désigne Madame Brigitte Morvant en qualité de Commissaire enquêtrice chargée de l'exécution de cette enquête publique.

Le dossier n'étant pas complet, l'arrêté d'ouverture d'enquête a été élaboré et signé par la Présidente de GPS&O en date du **28 décembre 2022**.

2. PREPARATION DE L'ENQUÊTE

Le dossier d'enquête publique de l'Évaluation Environnementale du projet de renouvellement urbain du quartier du Val Fourré m'a été transmis par madame Christine Poole, directrice du projet Val Fourré et Camélia Yahiaoui, chargée d'opération du Val Fourré qui n'avaient jamais piloté d'enquête publique.

Nos premiers échanges téléphoniques ont permis :

- d'aborder les conditions matérielles d'organisation de l'enquête publique (*tenue des permanences, modalités de communication réglementaire de l'enquête, précision sur les modalités d'ouverture et de clôture de l'enquête publique....*),
- d'échanger sur le contenu d'un dossier d'enquête publique et le degré d'information qui doit figurer dans un dossier de façon à renseigner au mieux et en toute transparence le public,
- d'obtenir les bilans de concertation NPRU et ORCOD-IN pour prendre connaissance de l'historique de la concertation,

3. REUNIONS PREPARATOIRES

VISITE SUR SITE le 27 avril 2022 de 14h à 18h,
Présentation du projet et visite sur site des quartiers

La visite m'a permis de faire connaissance avec les porteurs de projets :

- de GPS&O,
- de l'EPPFIF,
- de la ville de Mantes la Jolie, Gaëlle Provost,
- de la DDT, Julian Verbrugghe, chargé de projets de rénovation urbaine,
- Et du cabinet d'étude qui accompagne GPS&O

Cette réunion a permis un échange :

- sur les enjeux du projet, l'état d'avancement d'un projet avec un questionnement, des doutes sur des actions du programme encore non décidées (l'aménagement des dalles notamment)
- sur le nombre important d'études fournies au public et par conséquent sur la nécessité d'élaborer un résumé non technique synthétisant tous les points importants d'une étude d'impact en vue d' une meilleure appropriation des informations par le public
- sur les prochaines étapes et leur calendrier.

En accord avec GPS&O, il a été convenu que la conception du dossier d'enquête n'était pas suffisamment aboutie pour un délai d'ouverture d'enquête en avril 2022. L'arrêté d'ouverture d'enquête a été élaboré et signé par la Présidente de GPS&O le **28 décembre 2022** soit 10 mois après ma désignation pour les raisons suivantes :

- La tenue d'une élection municipale du maire de Mantes la Jolie en juin 2022. Un temps d'appropriation du dossier était alors nécessaire pour qu'une nouvelle équipe municipale s'approprie un dossier polymorphe,
- L'enquête a été reprogrammée à l'automne à deux reprises en attente de la validation du mémoire en réponse à adresser à l'Autorité Environnementale, et afin d'organiser la publicité réglementaire dans les temps prescrits par la réglementation.

La qualité des dialogues constructifs a été la clé de la mise en place de la procédure de l'enquête publique.

NB : les personnes rencontrées en avril 2022 côté EPFIF et côté préfecture n'ont plus la charge du dossier.

REUNION du 25 janvier 2023 :

Avec GPS&O, EPFIF et le cabinet conseil rédacteur du projet SAFEGE :
nouveaux interlocuteurs mis à part GPS&O

- ↪ Échanges sur l'Actualisation du dossier 10 mois après ma nomination,
- ↪ Clarification de points techniques dans l'étude d'impact :
 - Gestion des eaux pluviales,
 - L'Aménagement de noues est en questionnement compte tenu du bilan ANRU 1
- ↪ Mes commentaires sur le résumé non technique :
 - Le résumé non technique ne montre pas comment le projet prend en compte les enjeux environnementaux de façon concrète (aucune transition entre l'Analyse de l'état initial et les Effets du projet sur l'environnement),
 - Il n'expose pas les stratégies choisies (cf étude d'impact page 23), les actions concrètes envisagées en fonction des critères d'une évaluation environnementale,
 - Il ne présente pas d'esquisses du parti pris d'aménagement alors que ce document existe en annexe avec les études CRAUPE- Cahier de recommandations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales
 - Il ne présente pas les alternatives ou variantes du projet,

- Le calendrier et le phasage des opérations n'est pas indiqué.
- ↳ Échanges sur le degré d'information révélée au public notamment sur le projet des dalles :
 - La Partie concernant l'aménagement des dalles est restée grisée dans la mesure où le projet n'est pas figé.

Au cours de cette réunion, j'ai découvert que 3 opérations d'amorce ont déjà été réalisées. Il a été convenu de les visiter à la suite de la 1^{ère} permanence.

V. MODALITES ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

1. INFORMATION DU PUBLIC DE L'OUVERTURE DE L'ENQUETE

Publicité dans les annonces légales

- Avant l'ouverture d'enquête

L'enquête publique relative à l'évaluation environnementale du NPNRU concernant le projet d'aménagement du Val Fourré a été annoncée dans 2 journaux à couverture régionale et départementale. Conformément aux articles L123-10 et L123-11 du Code de l'Environnement, à l'article 3 de l'Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête, le délai de publicité légale doit être d'au moins de 15 Jours avant l'ouverture de l'enquête publique. En l'occurrence, le délai a été respecté.

- ① Le Parisien du 13/01/2023
- ② Le Courrier des Yvelines du 11/01/2023

- Après l'ouverture de l'enquête

Le 2^{ème} Avis d'enquête est paru dans 2 journaux. Le rappel de l'enquête publique a été réalisé 3 jours après l'ouverture de l'enquête soit dans les 8 premiers jours conformément à la réglementation en vigueur.

- ① Le Parisien du 1/02/2023
- ② Le Courrier des Yvelines du 1/02/2023

Publicité par voie d'affichage administratif

L'avis d'ouverture d'enquête publique portant sur l'évaluation environnementale du NPNRU concernant le projet d'aménagement du Val Fourré :

- a été affiché 11 janvier 2023 en accord avec les articles L123-10 et R123-11 du Code de l'Environnement, dans la limite des 15 jours avant l'ouverture des enquêtes et jusqu'au terme de celle-ci en mairie de :

- Mantes-la-Jolie (31 rue Léon Gambetta, 78200 Mantes-la-Jolie), à l'annexe mairie de Gassicourt (1 avenue Paul Bert 78200 Mantes-la-Jolie), en mairie de quartier sur la Dalle du secteur Clémenceau (place Clémenceau, 78200 Mantes-la-Jolie), au siège de la Communauté urbaine (Grand Paris Seine et Oise, Rue des Chevries, 78410 Aubergenville), ainsi que dans chaque secteur du périmètre (au total cinq) du projet

Un constat d'huissier a été établi le 11 janvier par Fabrice le Discorde sur la commune de Mantes la Jolie.

Publicité sur le site internet

L'avis d'ouverture d'enquête publique et les pièces du dossier d'enquête ont été mis en ligne le jour de l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci sur le site internet de GPS&O et la commune de Mantes la Jolie.

Information informelle

A ma demande,

GPS&O a établi un plan de communication : des communiqués sur le site de GPS&O et celui de Mantes la Jolie et via les différents réseaux sociaux. Un article de presse a paru dans le magazine de la Ville de Mantes la Jolie « *la Gazette en Yvelines* ».

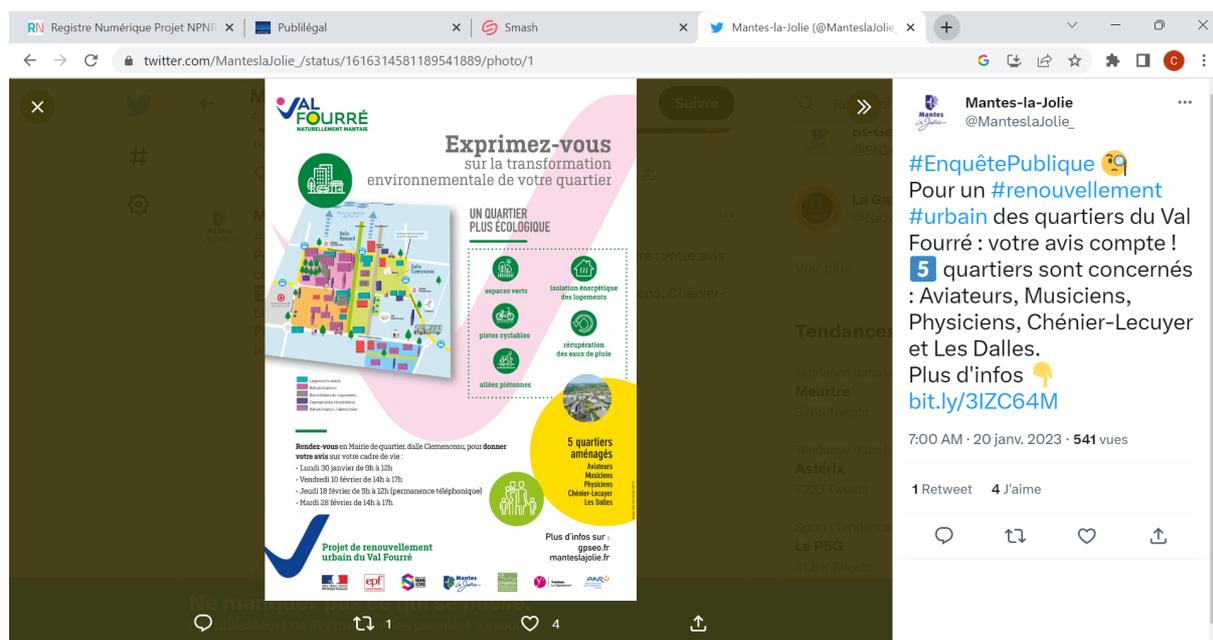
Site internet de GPS&O :

- Publication d'un **article informatif** le 10 janvier 2023 pour annoncer l'ouverture de l'enquête publique et diriger les publics vers le site dédié,
- Publication à mi- enquête, vers le 15 février 2023, d'un article de rappel sur l'enquête publique.

Site internet de la ville de Mantes la Jolie :

- Publication d'un article informatif le 11 janvier 2023 pour annoncer l'ouverture de l'enquête publique et diriger les publics vers le site dédié,
- Publication à mi- enquête, vers le 13 février 2023, d'un article de rappel sur l'enquête publique,

Réseaux sociaux de la ville (Facebook, Twitter)



Réseaux sociaux de la ville (Facebook, Twitter)

- Relais de l'article informatif le 30 janvier 2023 sur Facebook et Twitter en invitant les publics à y participer
 - Relais à mi-parcours de l'enquête publique sur Facebook et Twitter le 13 février 2023
 - Dernier rappel sur les réseaux vers le 24 février 2023 de l'enquête publique en cours
- ↳ dans le magazine de la Ville de Mantes la Jolie, *la gazette en Yvelines* une annonce de l'enquête publique, un article informatif en date du 25 janvier 2023

ENQUÊTE



Transformation environnementale : exprimez-vous !

La Communauté Urbaine lance une enquête publique sur le volet environnemental du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier du Val Fourré à Mantes-la-Jolie. Cinq quartiers sont concernés : Aviateurs, Musiciens, Physiciens, Chénier-Lecuyers, Les Dalles. L'enquête publique se déroulera dans les locaux de la mairie de quartier du Val Fourré (dalle du secteur Clémenceau, place Clémenceau, Mantes-la-Jolie). Des permanences se tiendront aux dates suivantes :

- Vendredi 10 février de 14h à 17h
- Jeudi 16 février de 9h à 12h (permanence téléphonique)
- Mardi 28 février de 14h à 17h

Les habitants pourront aussi faire part de leur avis de façon numérique en flashant le QR code au bas de cette page.

Le rapport et les conclusions issus de cette enquête seront ensuite accessibles au public pendant un an : à la Communauté urbaine, à l'Hôtel de Ville, aux mairies de quartier du Val Fourré et de Gassicourt, à la Préfecture des Yvelines.

Le volet écologique du projet de rénovation du Val-Fourré prévoit notamment :

- Une meilleure isolation énergétique des logements
- Davantage d'espaces verts
- L'aménagement de pistes cyclables
- La rénovation et création d'allées piétonnes
- La récupération des eaux de pluie

Plus d'infos sur manteslajolie.fr



5 | À LA UNE

RN Registre N° x | PubliLégal x | EP22521_T x | Smash x | Le Val-Fourré x | Accueil - M x | La Gazette x | Le Val-Fourré x

lagazette-yvelines.fr/2023/01/25/le-val-fourre-entame-sa-transition-ecologique/

La Gazette en Yvelines DOSSIER ACTU EN BREF FAITS DIVERS CULTURE SPORT PDF CONTACT VOTRE VILLE

MANTES-LA-JOLIE

Le Val-Fourré entame sa transition écologique

La communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO) ouvre une enquête publique pour verdier le Val-Fourré. Durant un mois à compter du 30 janvier, des permanences seront ouvertes au sein de la mairie de quartier pour recueillir l'avis de la population.

Par la rédaction - 25 janvier 2023



2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

PERMANENCES

Permanence d'ouverture de l'enquête publique

L'ouverture de l'enquête publique a eu lieu le lundi 30 janvier 2023 de 9h à 12h à la mairie de quartier sur la dalle du secteur Clemenceau du Val Fourré. La salle avait été bien préparée avec un kakemono dans l'entrée indiquant les ambitions environnementales fortes du projet. Le dossier d'enquête était présenté avec grand soin sous forme de classeurs, facilement consultables. Un affichage permettait de s'approprier le projet dans des perspectives différentes :

- la continuité de la trame verte et bleue,
- la démarche de la labellisation d'un Eco quartier,
- des esquisses sur la nouvelle structuration du quartier, l'ambiance projetée des mails Lopez et Ronsard....

Cette salle permettait de recevoir les personnes individuellement dans d'excellentes conditions d'écoute et de confidentialité.

La permanence d'ouverture a été suivie **d'une visite sur site** des trois opérations d'amorce du projet :

- l'aménagement paysager autour du collège Clémenceau : plantation, noues, mobilier, et traitement des VRD : espaces piétonniers plus larges autour du collège, enrochement sur les trottoirs pour empêcher les voitures de se garer sur l'espace piéton,
- le mail des physiciens, exemple de piétonisation d'un mail qui relie deux complexes scolaires, avec installation du mobilier urbain, d'aires de jeux pour les enfants, de plantations, de noues,
- les abords d'une école primaire avec le traitement paysager dans l'esprit du projet de la rénovation urbaine

Permanence du vendredi 10 février 2023 de 14h à 17h

Permanence du jeudi 16 février 2023 de 9h à 12h (permanence téléphonique)

La permanence téléphonique s'est tenue à mon domicile pour donner l'opportunité aux habitants d'échanger avec la commissaire enquêtrice sans se déplacer. Un moyen de faciliter les conditions de dialogue à distance !

Clôture de l'enquête publique lors de la Permanence du 28 février 2023

La dernière permanence s'est tenue de 14h à 17h.

Conformément à l'article 7 de l'Arrêté Communautaire ARR2022-184, j'ai clos et signé les registres d'enquête après m'être assurée qu'aucune contribution n'avait été envoyée ou reçue.

PERSONNES RECUES

- ↵ **Le lundi 30 janvier 2023 de 9h à 12h** : 1^{ère} permanence (ouverture de l'enquête)
 - Une personne s'est présentée au cours de cette permanence : une copropriétaire de la tour Jupiter.

- ↵ **Le vendredi 10 février 2023 de 14h à 17 h** : 2^{ième} permanence
 - Aucune personne ne s'est présentée en permanence.

- ↵ **Le jeudi 16 février de 9h à 12h** : 3^{ième} permanence
 - Une permanence sous forme d'appels téléphoniques, aucun appel reçu.

- ↵ **Le mardi 28 février de 14h à 17h** : 4^{ième} permanence (clôture de l'enquête)
 - Aucune personne ne s'est présentée en permanence.

3. REUNION AVEC LE MAIRE DE MANTES LA JOLIE- Point d'étape-

A mon initiative, une réunion s'est tenue le vendredi 10 février 2023 dans le bureau du maire à Mantes la Jolie.

Étaient présents :

- Raphael Cognet, Maire de Mantes la Jolie,
- Alexandre Sas, Directeur au sein de la Direction de l'Aménagement du Territoire,
- Ibrahim Diop, Adjoint au social chargé de la concertation et du renouvellement urbain

Sur la forme du dossier :

J'ai attiré l'attention du maire :

- ↵ sur un certain nombre de points de vigilance concernant la forme du dossier d'enquête publique (cf. : réunion du 25 janvier avec les services),
- ↵ sur la qualité de réponse attendue pour un projet stratégique de grande ampleur dans le mémoire en réponse de GPS&O suite à la clôture de l'enquête,
- ↵ sur la nécessité de décrire des actions concrètes qui répondent au mieux aux enjeux environnementaux- actions que j'ai découvertes dans le dossier de candidature à l'appel d'offres *100 quartiers innovants et écologiques auprès de la Région* qui m'a été transmis à ma demande

Sur le fond :

Le maire m'a fait part de :

- ↪ son attachement au projet de la transformation du Val Fourré démarré depuis de nombreuses années,
- ↪ des grands principes stratégiques d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie des habitants, fil conducteur « la nature en ville »
- ↪ de la lenteur d'exécution des phases du projet du fait des multiples acteurs, « *les locataires de la tour Ader attendent la démolition avec impatience* »,
- ↪ de l'importance de l'innovation durable pour les investissements de la ville au niveau des équipements publics (subventionnés en partie par le département, la région)
- ↪ de son implication directe dans les réunions publiques de concertation,

Il s'en est suivi un échange :

- ↪ sur la situation de la copropriété Jupiter. Le maire a confirmé la nécessaire démolition de cette copropriété devenue dégradée et trop endettée.
- ↪ sur la traversée *piétonne* ou *routière* du parc des aviateurs. Le maire confirme qu'il est en faveur d'un cheminement piéton élargi aux aires de jeux pour rendre l'usage de cet espace de biodiversité aux familles,
- ↪ sur la gestion des eaux pluviales avec un exemple à développer sur le modèle du mail des physiciens : une rue sans réseau

J'ai insisté sur la nécessité de communiquer sur l'enquête via tous les supports disponibles en mairie afin d'entendre la voix des habitants et exprimé le besoin de rencontrer des médiateurs.

4. REUNION DE CLOTURE D'ENQUETE

Compte tenu de la participation quasi nulle de la population, le dossier d'enquête revêt une importance particulière dans la justification des motivations de la commissaire enquêtrice dans son rapport et ses conclusions.

J'ai alors sollicité une réunion avec le directeur du service du Renouvellement Urbain, Sylvain Viard et Camelia Yahiaaoui, chef de projet afin :

- d'échanger sur les modalités de l'enquête après la clôture,
- d'exposer mes attentes sur la qualité des réponses à produire par GPS&O dans son *mémoire en réponse* aux questions soulevées par la commissaire enquêtrice dans son procès-verbal,
- de justifier la nécessité d'ajouter un document de synthèse des engagements de GPS&O et de ses partenaires au regard de l'intégration environnementale du projet de NPRU et du suivi des mesures envisagées selon les thématiques de l'étude d'impact.

Il a été aussi décidé d'organiser différents temps d'échange pour recueillir des informations au plus proche des habitants :

- avec Damien GASSER, responsable du service politique de la ville et Roxane BUMENN, Cheffe de projet Gestion Urbaine de Proximité côté GPS&O

Questionnement : l'amélioration du cadre de vie des habitants par le projet ANRU et ORCOD

Thèmes abordés :

- ↪ La gestion urbaine : prévention de la délinquance, la sureté, la gestion des déchets, la propreté des espaces publics et privés...
 - ↪ Le financement pérenne des différents programmes d'actions concertées par l'abattement fiscal de 30% de la taxe foncière au bénéfice des bailleurs sociaux,
 - ↪ Le retour des habitants sur l'Anru 1 : fierté des habitants d'habiter au Val Fourré, logements plus confortables, moins d'agressions du fait de la configuration urbaine (plus de visibilités des espaces, fluidité dans la circulation, espaces privés et publics délimités, accent sur un éclairage public très présent) meilleure appropriation des espaces verts), problématique de la drogue non résolue, recherche d'emplois précaires, programmes d'insertion non suivis
- Avec Hamimata, directrice de la politique de la ville et Gaëlle Provost, chef de projet aménagement côté Mantes la Jolie au contact de 200 associations de quartiers

Questionnement : l'avis des habitants sur le NPRU

Thèmes abordés :

- ↪ Modalités de concertation, contrats de ville (2015-2023) : la mobilisation des habitants est compliquée : difficultés à faire venir les habitants en salles de réunions, la participation des associations est plus aisée lorsqu'il s'agit de répondre à des appels à projets qui subventionnent des actions proches du quotidien (apprentissage du vélo pour les femmes, jardins partagés, actions culturelles et sportives...)
- ↪ Nouvelle stratégie d'organisation de la concertation « aller vers les habitants » en créant un cadre attractif et festif (boissons, gâteaux, couleur, ambiance chaleureuse) en plein air
- ↪ 3 grandes inclinaisons des habitants vis-à-vis du programme de NPRU - :
 - Les habitants réfractaires au changement ou nostalgiques, angoissés à l'idée de ne pas être relogés dans leur quartier, difficultés à se projeter,
 - Les habitants impatientes, le processus est trop long, les travaux en centre-ville de Mantes la Jolie se réalisent plus rapidement,
 - Les habitants qui se projettent « ailleurs », opportunité de quitter le Val Fourré et d'être relogés plus près de leur travail, de leurs familles...

5. CLIMAT DE L'ENQUETE – PARTICIPATION DU PUBLIC

Le projet du renouvellement urbain du quartier prioritaire du Val Fourré n'a pas mobilisé les habitants. Deux contributions seulement : une propriétaire-occupante de la tour Jupiter et une personne en demande d'informations générales.

Il est vrai qu'en règle générale, les habitants qui se déplacent en permanence ou qui donnent leurs observations via les registres dématérialisés s'expriment soit pour réfuter le projet soit pour proposer des améliorations.

Le quartier du Val Fourré, quartier enclavé, souffre d'une notoriété tellement négative que toute action tentant à améliorer la situation semble attendue et perçue comme extrêmement positive, ce qui expliquerait l'absence de mobilisation des habitants vivant dans les autres quartiers de la ville de Mantes la Jolie.

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'absence de participation des habitants du quartier :

- Une perception « fausse » de la fonction du commissaire enquêteur qui s'apparente à un agent de l'état, certaines personnes n'oseraient pas donner leur avis par peur,
- Un plan de communication qui ne touche pas la cible : pas d'affichage de l'enquête dans les immeubles comme je l'avais proposé,
- L'illettrisme ou la difficulté de lire un dossier d'enquête volumineux, avec un foisonnement d'études techniques, un sentiment d'incompétence empêche la formulation d'un avis argumenté écrit,

La seule personne que j'ai reçue en permanence s'exprimait parfaitement bien à l'oral mais n'a pas accepté d'écrire dans le registre, c'est sous sa dictée que l'observation a pu être rédigée dans le registre

- Le souci du quotidien, de l'immédiat dû à la grande précarité des habitants.
- La question du relogement est au cœur des préoccupations. Les habitants ont identifié les bons interlocuteurs et sont en contact avec les bailleurs sociaux, l'EPFIF qui ne cessent d'informer sur le nouveau projet,
- La résignation des propriétaires occupants la tour Jupiter qui se sont élevés contre la démolition de leur tour lors des premières réunions de concertation. Sur 105 logements, seul 15% sont occupés par leur propriétaire, 59% des ménages vivant dans la tour Jupiter vivent sous le seuil de pauvreté, et 88% des ménages relèvent des plafonds de logements sociaux dit « PLAI ». La copropriété très dégradée est la plus endettée, une issue autre que la démolition semble peu probable,
- Un sentiment que les *dés sont jetés*, que le projet est figé (cf. contribution N°13 du bilan de concertation) et qu'il deviendrait alors inutile de participer à l'enquête publique.
- Des aménagements déjà réalisés qui servent de points de repère et qui permettent aux habitants de les rassurer sur la qualité de leur nouveau cadre de vie.
- Des démarches de concertation déjà menées côté GPS&O et côté EPFIF qui ont eu le mérite de diffuser largement du contenu d'information sur tout support. « Le mode évènementiel sur la dalle » sur un lieu de passage a permis de toucher le plus grand nombre.

Lors de la réunion de lancement, j'ai exprimé le besoin de rencontrer les habitants en s'appuyant sur les médiateurs, les assistants sociaux. J'ai réitéré ma demande plusieurs fois aux différents stades de l'enquête, et cela semblait compliqué pour GPS&O d'organiser ces rencontres.

6. STATISTIQUES DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Contributions des particuliers

2 avis ont été exprimés par des particuliers : le premier sur le registre de permanence, le deuxième sur le registre dématérialisé.

7. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Toutes les observations ont été classées dans un tableau de synthèse selon 5 thèmes :

- Information/ Concertation
- Milieu Humain
- Milieu Naturel
- Climat, Energie, Eau,
- Divers

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Date	Nom	Moyen d'expression			Profil		Thèmes					Résumé observations
		Registre Dématérialisé	Registre	Permanence	Particuliers	Associations	Information / Concertation	Milieu Humain	Milieu Naturel	Climat, Energie, Eau	Divers	
30/01/2023	Catherine Galaj		X	X	X		X				X	<p><i>Contexte</i> : Copropriétaire de la tour Jupiter- opposante au projet, affichage à mettre en place dans les copropriétés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atteinte à la propriété privée, conditions d'expropriation inadmissible, - Rupture d'égalité de traitement entre la situation de la tour Neptune prévue à la démolition et la tour Jupiter déjà rénovée en jaune. Sa tour jumelle devrait être repeinte en bleu aux couleurs de Mantes la Jolie. - Pour l'écologie du projet mais moyens à mettre en œuvre pour assurer la propreté des lieux publics (bennes papier, verres...) et la protection des espaces verts ; - Marché à prévoir deux fois par semaine, prévoir un emplacement gratuit pour les étals de bric et broc, afin d'enrayer les emplacements sauvages au pied des tours - Plan de sauvegarde de 2003 partiellement mis en œuvre : le ravalement prévu non réalisé, l'inaction de la police face aux dealers, ou de la mairie quant à la propreté et l'hygiène, inaction face à la suroccupation des logements par les réfugiés, ces manquements ont contribué à la dégradation du bien, - Aucune action contre les marchands de sommeil,

												- La démolition ne résoudra pas les problèmes d'hygiène, d'incivilité et d'insécurité, il faut une volonté publique d'imposer des règles de vie en société
20/02/2023	Alexandre Etoundi	X			X		X					Demande d'information sur la rénovation urbaine du Val Fourré : travaux réaliser

REGISTRE DEMATERIALISE :

Il est à noter que le registre dématérialisé a reçu :

- 107 visiteurs,
- 141 visites,
- 218 téléchargements,
- 235 visualisations de documents,
- 1 observation déposée

VI. PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Un Procès- Verbal de synthèse des observations recueillies pendant l'enquête a été communiqué à M. Sylvain Viard, directeur du Renouveau Urbain et Camelia Yahiaoui, cheffe de projet renouvellement urbain le mercredi 1er mars 2023, le lendemain de la clôture d'enquête.

Ce Procès-Verbal comporte 5 chapitres :

- **Chapitre I** : CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
- **Chapitre II** : MODALITES et DEROULEMENT DE L'ENQUETE
- **Chapitre III** : ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC
- **Chapitre III** : QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR
- **Chapitre IV** : CONCLUSION

Les questions du commissaire enquêteur sont regroupées selon 2 thématiques : thèmes liés à la participation et aux observations du public, thèmes du commissaire enquêteur.

En qualité de commissaire enquêtrice, j'ai également invité GPS&O à produire et à me transmettre dans un délai maximum de 15 jours calendaires :

- Un mémoire en réponse traitant de façon complète et détaillée l'ensemble des questions adressées,
- Un document de synthèse intitulé « LES ENGAGEMENTS DE GPS&O et de ses partenaires » clarifiant la gouvernance et le pilotage du projet, rassemblant les engagements à venir (études complémentaires ou actions) en n'omettant pas les valeurs de référencement. Ce document permettra de révéler les actions à mettre en œuvre pour répondre aux ambitions nationales et locales d'amélioration significative du cadre de vie des habitants sous le prisme des principaux critères de l'évaluation environnementale, ainsi que les mesures de suivi envisagées selon les thématiques de l'étude d'impact.
- Il sera à intégrer au résumé non technique pour gagner en clarté et lisibilité.

VII. MEMOIRE EN REPOSE DE LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le mémoire en réponse au Procès-Verbal de synthèse des observations m'a été transmis par courriel le vendredi 17 mars 2023.

L'objectif étant de répondre aux questions suivantes :

THEMES LIES A LA PARTICIPATION ET AUX OBSERVATIONS DU PUBLIC

Volet : Info/ Concertation

Publi Légal annonce 218 téléchargements et 141 visites sur le registre numérique avec le dépôt d'1 observation écrite. En permanence, une seule personne s'est présentée, elle s'est exprimée verbalement, j'ai rédigé sous sa dictée. De façon générale, comment expliquez-vous le manque de contributions écrites ?

En s'appuyant sur les bilans de concertation, et sur la réunion avec le maire de Mantes la Jolie, les habitants seraient en faveur de la transformation environnementale de leur quartier. Ils attendraient avec impatience les démolitions de leur habitat dégradé (tours Ader par exemple - dixit le maire de Mantes la Jolie).

Quels engagements concrets pouvez-vous confirmer pour garantir aux habitants que les efforts d'investissement permettront l'amélioration de l'habitat et de leur cadre de vie de façon pérenne ?

au niveau de la sécurité des personnes,
des déchets,
de la propreté des espaces publics,
au niveau de l'emploi,
au niveau du maintien de la qualité de l'habitat,
au niveau de l'éducation,
au niveau des équipements publics,
au niveau de l'environnement sonore et la qualité de l'air ?

THEMES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Volet : Info/ Concertation

Qu'avez-vous prévu en termes de communication d'information et de concertation après la clôture de l'enquête publique ?

Etes- vous prêts à continuer la concertation sur les modifications qui interviendront lors de la réalisation du quartier du Val Fourré dans les dizaines d'années à venir ?

Séquence : Eviter-Réduire

Sur le périmètre du NPRU, après la séquence : Eviter- Réduire, quel est le bilan de l'impact résiduel ?

Quelles sont les mesures de suivi et de contrôle des mesures d'évitement et de réduction ? Qui garantit

Volet Eau

Le SDAGE 2022-2027. Vous n'avez pas pris en compte les dispositions du SDAGE en vigueur ni anticipé les nouvelles orientations du SDAGE 2022-2027 ? Quelles en sont les nouvelles contraintes ou évolutions ? Quelles sont les adaptations que vous choisirez de mettre en œuvre ?

Volet air

Le mercredi 26 octobre 2022, la commission européenne a présenté son plan « zéro pollution ». Avant 2050, la Commission se fixe un objectif intermédiaire pour l'air : se rapprocher d'ici à 2030 des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé, qui fixe un seuil maximal de 5 microgrammes de particules fines par m³. L'objectif est de réduire de plus de 75% le nombre de décès prématurés liés aux particules fines d'ici 2030.

Sur quelle valeur de référence « pollution air » avez-vous conçu la mise en œuvre du chantier et l'aménagement du Val Fourré ? Aviez-vous anticipé des réglementations certes plus contraignantes mais plus efficaces comme les valeurs plus récentes de l'Organisation mondiale

de la Santé ?

Volet air bruit en phase chantier sur une dizaine d'années

Quelles seront les mesures prises dans cette phase et dans une temporalité longue pour conduire un chantier propre et vert en tenant compte des nuisances Air/ Bruit ?

Volet gestion des déchets

La France a pris beaucoup de retard pour le recyclage des déchets et devra se conformer aux obligations européennes. Une déchetterie- ressourcerie in situ sera-t-elle implantée ? Quelles innovations allez-vous mettre en place ?

Bilan

Pensez-vous que le bilan global est conforme à l'esprit de la loi Climat et Résilience (ZAN) ?

Au vu des bilans chiffrés de la consommation de l'espace pour lutter contre l'artificialisation des sols et du bilan démolition/constructions qui seront à exposer de façon claire. A titre d'exemple à l'échelle du quartier Ronsard : 235 logements détruits, 200 logements construits.

Au vu du nombre de stationnements. Le bilan actuel de places de parking est de 4200 Places de stationnement, quel est le nombre de places de parking projeté ? Avez-vous envisagé des parkings en silo de façon à limiter l'usage de la voiture et favoriser les modes actifs (marche, vélo, etc) ?

Au vu de l'objectif de faire rentrer la nature dans la ville ? Le tableau de synthèse page 21 du résumé non technique ne différencie pas les mesures des cheminements versus voiries, et ne distingue pas les mesures des espaces de renaturation versus nouveaux espaces verts créés).

Le niveau d'information concernant le quartier Chenier, Ronsard, les dalles, nouveau cœur de quartier, n'est pas renseigné au même niveau que les quartiers Aviateurs, Musiciens, et Physiciens. Sur le plan guide par exemple, la partie liée au secteur des dalles est présentée de façon grisée. Pourriez-vous exposer de façon claire et détaillée en quoi l'aménagement des quartiers Chenier, Ronsard et des dalles prendra en compte les différents enjeux environnementaux ? et présenter en complément un schéma de principe de l'organisation de l'îlot Ronsard ? de la dalle Clémenceau ? et du secteur Chenier Lecuyer ?

Engagements concrets et mesures de suivi

Sur le périmètre des 5 secteurs du Val Fourré concernés par l'enquête publique, au regard de votre objectif de passer d'un eco-quartier de 1^{ère} génération à un quartier de 2^{ème} génération Pouvez-vous faire **la synthèse des engagements fermes** en exposant comment vous allez mettre en œuvre des actions en faveur :

du climat : La limitation des îlots de chaleur ? le positionnement des bâtiments selon les préconisations de l'étude aéraulique et solaire ? la conception bioclimatique des bâtiments ?

de la gestion des eaux pluviales : La création de noues végétalisées pour favoriser l'infiltration est-elle toujours d'actualité compte tenu des difficultés actuelles de leur maintien en état de propreté ? Le volume de ruissellement des eaux pluviales pour les petites pluies, pluies à 20 ans (présenté comme un volume supérieur dans l'étude ? et à 50 ans ? Le débit de fuite projeté par hectare pour les lots privés et espaces publics (moyenne). Le coefficient d'imperméabilisation envisagé ? La création de bassins de rétention ? le renvoi des eaux vers la Seine ? Le pourcentage de toitures végétalisées ?

du traitement des paysages et des continuités écologiques, le déboisement du parc des aviateurs pour un cheminement piétonnier ou une voirie ?

de la promotion des mobilités. Evaluation quantitative et qualitative des différents modes de

déplacement ?

de la sobriété énergétique, Quelle option énergétique allez -vous finalement privilégier pour être à la hauteur des ambitions d'un eco-territoire ?

Quelles seront les modalités de suivi et quels seront les acteurs du contrôle du suivi des mesures en phase chantier (dépollution à prendre en compte) et en phase d'aménagement ?

Comment vous allez prendre en compte les incertitudes dues au temps long des opérations d'aménagement ?

Pour conclure, le bilan de synthèse qualitatif et quantitatif des Etudes de l'Evaluation Environnementale garantit-il l'objectif de la non-perte nette de biodiversité ?

VIII. ANALYSE DANS LE CADRE DU MEMOIRE EN REPONSE

Dans le contexte d'un dossier d'enquête volumineux et difficile d'appréhension compte tenu de sa composition et du nombre d'études produites depuis 2017,

Dans le contexte d'un dossier polymorphe à enjeux territorial local et métropolitain, le mémoire en réponse fourni par GPS&O permet d'apporter des éclaircissements, des précisions sur les questions soulevées par la commissaire enquêtrice. Les réponses longues et étayées sont transmises dans un souci de transparence au stade d'avancement d'un projet partenarial. Il reste des études à compléter en fonction de l'état d'avancement du projet d'aménagement, des incertitudes dues à la temporalité longue du projet.

La 1^{ère} partie du mémoire en réponse est une **synthèse « des engagements de GPS&O » au regard de l'amélioration du cadre de vie des habitants**. *Le texte en italique est la transcription de la réponse de GPS&O aux questions sollicitées par la commissaire enquêtrice.*

La deuxième partie présente les réponses et les engagements de GPS&O selon 2 thèmes soulevés par la commissaire enquêtrice répartis comme suit :

1. Les thèmes liés à la participation du public
2. Les thèmes de la commissaire enquêtrice

LES ENGAGEMENTS CONCRETS de GPS&O pour garantir aux habitants l'amélioration de leur cadre de vie :

Engagements concrets

- **Sécurité des personnes**

Le projet urbain prévoit un travail sur le maillage piéton et les voiries du quartier. Les interventions sur les voiries visent principalement à réduire la part de la voiture au profit d'un partage apaisé de l'espace entre piétons, cyclistes et automobiles, mais également à garantir la sécurité des piétons. La route départementale (avenue de Gaulle) aura vocation à être transformée en avenue urbaine. L'axe de Gaulle, au caractère très routier sera requalifié en une large avenue urbaine apaisée et plantée ayant vocation à relier les quartiers et le centre-ville de Mantes la Jolie. L'actuelle RD113 qui est aujourd'hui une 2x2 voies, deviendra à terme une 2x1 voie, ce qui sécurisera sa traversée et diminuera les nuisances dues au trafic important. Cette requalification permettra de réduire la place laissée à la voiture et d'offrir un espace généreux aux modes doux par la création d'une piste cyclable sécurisée. Cette opération de requalification va permettre une meilleure identification des entrées de quartier et une plus grande lisibilité de la hiérarchisation des voiries. Ce réaménagement participera de la réduction des rodéos urbains et augmentera la sécurité des personnes.

L'axe TCSP - rue Nungesser et Coli – Bretonneau. L'ambition de cette opération d'espace public est de faire de cet axe une liaison avec le centre-ville. L'axe Nungesser sera requalifié en avenue urbaine et accueillera un bus en site propre ainsi qu'une piste cyclable reliant le Val Fourré à la gare de Mantes-la-Jolie, en toute sécurité. Le développement d'une trame de cheminements secondaires est également prévu, afin d'améliorer le déplacement des habitants et de faciliter les modes actifs. Le renouvellement du quartier est aussi l'occasion pour améliorer la connexion du Val Fourré avec le centre-ville de Mantes-la-Jolie et de Rosny par le prolongement des itinéraires cyclables existants à travers le quartier et via les berges de Seine. De par sa configuration et la présence de nombreux espaces ouverts et paysagers le quartier du Val Fourré se prête bien pour accueillir les nouveaux aménagements prévus pour les modes doux, ce qui augmentera la sécurité des personnes en pacifiant l'espace public.

- **Déchets**

La direction du renouvellement urbain collabore étroitement avec la direction des déchets de la communauté urbaine pour déterminer l'implantation optimum des bornes d'apport volontaires. Un travail approfondi est en cours avec le service déchets et les partenaires du projet pour mettre en œuvre la stratégie de la CU en ce qui concerne la gestion et la collecte des déchets. Ce qui a vocation à améliorer le traitement des déchets.

L'implantation de mobilier adapté est également prévue sur les espaces publics. Une réflexion autour du mobilier sera menée comme ce fut le cas sur les 3 opérations d'espaces publics déjà sorties de terre.

La communauté urbaine pilote également une mission de gestion urbaine de proximité avec un chef de projet dédié à la coordination des opérateurs du quartier. Ce dispositif de gestion urbaine vise à optimiser les traitements des déchets aussi bien sur l'espace public que dans les espaces privés des bailleurs. Ce qui participe de l'amélioration du traitement des déchets.

- **Propreté des espaces publics**

Un travail de remembrement foncier et de clarification des limites de compétences en termes de gestion de la propreté est en cours avec les services de ville et les bailleurs. Une organisation plus précise de l'espace public et des espaces publics simplifie l'entretien des espaces extérieurs, ce qui participe de la propreté des espaces publics.

La communauté urbaine pilote une mission de gestion urbaine de proximité avec un chef de projet dédié à la coordination des opérateurs du quartier, dont ceux concernés par la propreté des espaces publics. Ce dispositif de gestion urbaine vise à également à optimiser l'entretien des espaces publics et des espaces privés des bailleurs. Ce qui participe de la propreté des espaces publics.

- **Emploi**

Le projet urbain dans son ensemble a vocation à améliorer la connexion du quartier avec le centre-ville de Mantes-la-Jolie et la gare avec un renforcement des lignes de transport en commun. Une meilleure accessibilité des bassins d'emplois autant sur la commune participe à une amélioration des conditions d'emploi.

Sur le projet, une démarche d'insertion professionnelle a également été mise en place sur les chantiers du projet. Cette démarche a pour but de favoriser l'emploi des habitants du quartier.

Un travail approfondi sur la question scolaire et éducative est également en cours (Cité éducative) de manière à accompagner au mieux les habitants du quartier. L'éducation est un facteur important d'employabilité.

Une évolution positive du commerce de proximité peut également participer à la créations d'emplois.

- **Qualité de l'habitat**

Le renouvellement de la qualité résidentielle de quartier s'appuie sur par la valorisation paysagère et environnementale.

Concernant les résidentialisations, il est important de prendre en compte les qualités intrinsèques de chacun des quartiers du Val Fourré. Les retours d'expériences des bailleurs permettent également de dimensionner les espaces privés afin de garantir la cohérence entre qualité des espaces et bonne gestion des lieux et des usages.

Enfin, le projet restructure et requalifie les quartiers Musiciens, Aviateurs et Physiciens, afin d'offrir les conditions d'une attractivité renouvelée à travers un renforcement des aménités du quotidien : espaces publics de quartier, offre de stationnement, ambiances paysagères etc.

L'ensemble des logements existants qui sont maintenus sur le site dans le cadre du projet urbain sont réhabilités et résidentialisés. Les financements du Département, en complément des financements

classiques de l'ANRU, permettent d'améliorer la qualité des réhabilitations. De manière générale un travail sur les logiques d'accès est à effectuer pour garantir la mise en accessibilité des logements.

Les réhabilitations sont adaptées aux besoins de chaque patrimoine. **Dans le secteur des Musiciens, CDC Habitat assure la requalification de 333 logements sociaux. Les travaux prévoient : la rénovation de l'enveloppe bâtie avec isolation thermique par l'extérieur (le label BBC Effinergie Rénovation ainsi que la certification NF Habitat Rénovation sont visés), la réfection des façades de manière à créer une image propre à chaque bâtiment, la végétalisation de certaines toitures terrasses, la rénovation des halls et parties communes avec ponctuellement des retournements de halls en lien avec le projet urbain, le remplacement des équipements techniques de la résidence, le remplacement des fenêtres et occultations, des équipements des pièces humides, la réfection des peintures et revêtements et la rénovation de l'électricité des logements.**

Le bailleur Les Résidences Yvelines Essonne réhabilite 267 logements sociaux sur le secteur des Aviateurs et 198 sur le secteur des Physiciens dans l'objectif de pérenniser le patrimoine et d'améliorer le confort d'usage des habitants. Des aménagements seront réalisés dans les logements (salle d'eau) et les espaces collectifs. **Sur le patrimoine des Physiciens, une intervention ambitieuse à hauteur de 50 000 euros par logement est annoncée avec intervention sur le clos couvert ainsi que sur le confort et l'accessibilité des logements.**

L'expertise de l'agence Leclercq sur la qualité du bâti est également mise à contribution.

- **Éducation**

La réussite éducative constitue un axe fort du projet de renouvellement urbain, qui se traduit par l'obtention de deux labels qui certifient l'exemplarité de la démarche : cité éducative et ville apprenante.

Cité éducative

Mantes-la-Jolie est l'une des plus grande cité éducative de France. Ce label valorise l'alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Ce projet se décline à travers 3 axes :

- conforter le rôle de l'école à travers des actions favorisant la mixité sociale et l'accompagnement des élèves ;
- assurer la continuité éducative dans le temps périscolaire ;
- ouvrir le champ des possibles en facilitant la découverte des métiers, du numérique, des voyages linguistiques, ou encore l'ouverture culturelle et citoyenne.

La première réalisation concrète en termes d'éducation est le nouveau collège de Mantès-la-Jolie, un établissement à la pédagogie innovante, ouvert sur le quartier et la ville. Un collège ouvert depuis septembre 2021 qui accueille 600 élèves.

Ville apprenante

Depuis 2017, Mantès-la-Jolie est également adhérente au réseau « Villes apprenantes » de l'UNESCO. Elle est la seule ville française, avec Clermont-Ferrand, membre de ce réseau mondial qui vise à faciliter le dialogue sur les politiques d'éducation entre villes membres et le partage de bonnes pratiques et savoir-faire pour favoriser l'apprentissage tout au long de la vie.

- **Équipements publics**

Rendre lisible l'offre de proximité et appuyer le rayonnement des équipements municipaux.

Le quartier du Val Fourré est doté d'un maillage intéressant d'équipements. On remarque deux secteurs principaux : le coeur de quartier où sont localisés les équipements de proximité et la plaine des sports qui concentre une partie des équipements sportifs. Alors qu'ils occupent une surface au sol conséquente (25%), les équipements sont souvent mal reliés à l'espace public, vieillissants et parfois en inadéquation avec les activités qu'ils accueillent.

Actuellement, le Val Fourré propose une offre socio-culturelle fondée principalement sur les Centres de Vie Sociale (CVS) et les Centres Socio-Culturels (CSC) et les équipements culturels dispersés, tels que l'espace culturel multimédia Le Chaplin, la médiathèque Louis Aragon et les ateliers de musiques Chopin, mais également une offre sportive particulièrement riche, une offre scolaire en cours de restructuration et une offre administrative autour des Dalles centrales. L'offre médico-sociale s'est partiellement délocalisée dans le centre-ville de Mantes-la-Jolie. Malgré la richesse de l'offre actuelle, on note un manque de synergie entre les programmes et un décalage avec les besoins de la population.

Un double objectif ressort. Le premier consiste à faire bénéficier le Val Fourré d'une offre d'équipements rayonnants qui peuvent participer à l'évolution de l'image du quartier. Cette ambition repose sur le projet d'un gymnase d'excellence qui remplacera les gymnases Lécuyer et Souquet.

Mais aussi sur l'arrivée d'un nouveau collège (qui est construit) et sur la programmation du Cube, équipement culturel et de loisir. Le Cube, équipement central situé sur la dalle Clémenceau, est un équipement culturel d'excellence qui concentrera une partie des activités culturelles du quartier actuellement accueillis dans des bâtiments vieillissants (médiathèque Aragon, centre Chaplin, ateliers Chopin).

Le second objectif consiste à mettre à niveau les équipements de proximité, mieux les insérer dans leur environnement et assurer un maillage régulier des quartiers du Val Fourré. En particulier par la restructuration de l'offre scolaire et notamment de l'école Colette Jonquilles Rousseau.

Enfin un travail est en cours pour la réaffectation des anciens locaux de la CAF qui pourrait avoir vocation à accueillir une maison médicale et des services associés.

- **Environnement sonore et qualité de l'air**

Les risques sur la santé humaine sont faibles dans l'ensemble, seules les façades donnant sur l'avenue du Général de Gaulle (RD113) sont légèrement impactées par les nuisances sonores. Aucun dépassement des valeurs réglementaires concernant la pollution de l'air n'a été identifié, et l'impact du projet est considéré comme négligeable. Les aménagements futurs ne généreront pas ou peu de nuisances supplémentaires par rapport à l'existant. L'impact du projet sur le trafic sera minime et une réduction des consommations énergétiques est visée. Différentes études ont été menées pour appuyer ces constats : une étude circulation a été réalisée par le bureau d'étude CDVIA d'octobre 2020 à février 2021, une campagne de mesure de la qualité de l'air (étude de niveau II) a été menée sur la zone d'étude par le bureau Rincent AIR du 24 septembre au 8 octobre 2020, une étude d'impact acoustique a été réalisée par le bureau d'étude Venatech d'octobre 2020 à février 2021.

Le déploiement des mobilités douces sur le quartier sera possible grâce à la bonne accessibilité en transports en commun et modes actifs (Etude circulation CDVIA) et aux nouveaux aménagements prévus. Ce déploiement engendrera une réduction de la place de la voiture et donc une diminution des nuisances associées, soit une meilleure qualité de l'air et une diminution des nuisances sonores.

1. THEMES LIES A LA PARTICIPATION DU PUBLIC : Volet Info/ concertation

Sur la forme : GPS&O estime avoir rempli ses obligations au-delà de la réglementation.

Sur le fond : GPS&O ne donne pas les raisons du manque de participation des citoyens.

↪ **GPS&O s'engage** à poursuivre la concertation avec l'appui du cabinet Palabreo en s'appuyant sur la mobilisation des médiateurs, des associations de quartier et des comités scolaires.

↪ **GPS&O rappelle** que les bailleurs sociaux en lien avec la ville de Mantes la Jolie informent les habitants sur le projet urbain et présentent les modalités de relogement.

↪ **GPS&O réaffirme sa volonté de poursuivre la démarche de concertation et de co-construction** avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain **par les actions suivantes :**

- **Privilégier les actions de grande proximité avec les habitants**

- *Aller à la rencontre des habitants. Sur le territoire du Mantois, les délais inhérents aux grands projets urbains ont pu donner aux habitants le sentiment que le projet manquait de réalisations concrètes. Des échanges directs avec le maire de Mantes la Jolie et les habitants ont permis de conforter le projet. La prochaine étape sera d'annoncer le projet chantier par chantier. Des formats spécifiques de concertation seront mis en place.*
- *Donner à voir « in situ » sur le quartier et ses évolutions. Le recueil de l'expertise d'usage et du ressenti des habitants sera réalisé par le biais de formats spécifiques organisés dans les espaces en mutation à l'occasion de visites, balades urbaines, diagnostics en marchant.*

- **Valoriser la production collective**

- *Des temps de rencontre, sous forme d'ateliers participatifs, pourront permettre aux habitants de partager leur vécu et de proposer collectivement des pistes d'évolution. Ces ateliers de co construction du projet avec les habitants sont mobilisables pour l'ensemble des composantes du projet.*

- **Appréhender les dimensions sociales et écologiques du renouvellement urbain**

- *Le projet va impacter toutes les dimensions du quotidien des habitants. L'adaptation du quartier au vieillissement participe d'un mieux vivre ensemble et une évolution des pratiques et des solidarités.*

Ces dimensions du projet ouvrent la possibilité de mobiliser et d'accompagner les habitants au-delà des transformations physiques de leur environnement.

- **Les processus d'information discussion avec les habitants doivent permettre d'appréhender trois dimensions du projet de renouvellement urbain :**
 - **Le plan général d'aménagement à l'échelle du territoire du NPNRU**, avec un calendrier précis de mise en œuvre. Les enjeux du projet pourront être rappelés lors des réunions de lancement des différents chantiers. Elle doit, dans la mesure du possible, précéder la concertation engagée par les bailleurs sociaux concernant les réhabilitations et résidentialisations intervenant sur leur patrimoine.
 - **Les thématiques transversales**, parmi lesquelles les équipements publics, les mobilités, l'organisation commerciale, les espaces publics. Les marges d'ajustement de chaque thématique dicteront la nature des rencontres avec les habitants : réunion d'information si le sujet est défini et n'est pas de nature à être modifié dans le détail, travail en atelier participatif dans le cas inverse. Cette concertation sera portée par la Ville et la Communauté Urbaine, en lien avec les acteurs directement impliqués.
 - **Les opérations de réhabilitation et de résidentialisation**. Portées par les bailleurs sociaux, les concertations s'organisent selon un processus d'information discussion connecté à la démarche de projet : diagnostic, avant-projet, projet, travaux. Il importe, dans ce cadre, d'organiser les rencontres avec les habitants en proximité immédiate des bâtiments concernés (pieds d'immeuble, loges des gardiens, etc.).

⇒ **GPS&O s'engage avec ses partenaires (la mairie, les maîtres d'ouvrage.)** à mener des événements de concertation hors les murs ou à la mairie de quartier ou dans les centres sociaux de façon à ce que les habitants s'approprient des modifications et de l'actualité des différentes opérations à réaliser.

Les partenaires du projet de renouvellement urbain s'accordent sur le fait que plusieurs conditions préalables doivent être réunies pour donner aux dispositifs de concertation toute leur dimension :

- *une communication large (affichage dans l'espace public, supports de communication) et de proximité, multi-supports, relayée par les acteurs locaux, de façon à mobiliser tous les publics, une fois les échéances de chantier de l'année connues,*
- *une identification claire des invariants et des marges d'ajustement de chaque projet,*
- *un dispositif d'information en mairie annexe pendant les temps creux de la concertation afin d'entretenir le lien avec les habitants à propos du projet,*
- *un retour vers les habitants sur les options d'aménagement retenues par la maîtrise d'ouvrage (transports en commun, avenues urbaines, parcs et jardins, organisation du marché),*
- *un discours partagé et porté par l'ensemble des partenaires sur le projet et sa gouvernance, sous présidence du maire de Mantes la Jolie, interlocuteur privilégié des habitants.*

La communauté urbaine s'engage à mener des évènements de concertations tout au long de l'avancement du projet en lien avec la mairie et les maitres d'ouvrage, que ce soit des réunions publiques d'annonce ou encore des temps hors les murs, en pied d'immeuble de manière à associer de manière optimum les habitants. Un travail étroit sera mené entre les services communication de GPS&O, de la ville et des bailleurs.

La mairie de quartier servira de maison du projet. Les supports auront vocation à couvrir tout le projet et à être reconfigurés aux différentes étapes du projet de manière à mettre en exergue l'actualité des opérations. Les supports pourront également être déployés dans les lieux de vie du quartier (CVS par exemple), ainsi qu'à l'occasion de manifestations portées par les acteurs locaux. Le rôle de cette information projet portera sur trois points :

- *Être un espace d'information sur le projet de renouvellement urbain et ses déclinaisons opérationnelles ;*
- *Être un espace de discussion et d'enrichissement des différentes dimensions du projet ;*
- *Être un espace d'émergence de dynamiques collectives.*

L'enjeu d'appropriation du projet par les habitants amène à recueillir dès le stade de sa conception l'avis des acteurs locaux sur les modalités les plus pertinentes à déployer ce nouvel outil.

2. THEMES DE LA COMMISSAIRE ENQUETRIX-VOLET : critères de l'Évaluation Environnemental

↙ **Éviter- Réduire : GPS&O réaffirme** que l'impact résiduel après la démarche ERC est faible voir nul.

GPS&O garantit la bonne application des mesures de suivi et de contrôle des mesures d'évitement.

↙ **Volet Eau :** **GPS&O ne se positionne pas** sur les nouvelles contraintes du SDAGE 2022-2027 comme l'ouverture sur la Seine à titre d'exemple.

GPS&O annonce que les adaptations à mettre en œuvre seront étudiées dans le cadre de la réalisation des dossiers Loi sur l'eau du projet.

↙ **Volet Air :** **GPS&O précise** que les valeurs de référence de l'étude Air et Santé menée en février 2021 datent de 2005 puisque l'OMS a révisé les seuils de référence fin 2021.

GPS&O apporte des précisions sur les dispositifs de limitation des nuisances atmosphériques envers les populations humaines et rappelle son engagement dans la conduite de chantiers propres et verts.

MR 1 - Dispositif de limitation des nuisances atmosphériques envers les populations humaines

E	R	C	A	DISPOSITIF DE LIMITATION DES NUISANCES (ATMOSPHERIQUES) ENVERS LES POPULATIONS HUMAINES	<i>Impact brut moyen</i>	<i>Impact résiduel faible</i>
				Réduction technique – Phase travaux – Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines – R2.1j		
THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES : <input type="checkbox"/> Milieux naturels <input type="checkbox"/> Paysages <input checked="" type="checkbox"/> Milieux anthropique						
<p>SYNTHESE DES EFFETS : Le chantier sera source de nuisances atmosphériques.</p> <p>OBJECTIF(S) : Réduire les nuisances causées par le chantier envers les populations humaines.</p> <p>DESCRIPTION DE LA MESURE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le brûlage de déchets est interdit sur le chantier. ● Mise en place de mesures limitant l’envol de poussières : <ul style="list-style-type: none"> ● Arrosage du sol du chantier, humidification du stockage ou pulvérisation d’additifs pour limiter les envols par temps sec. ● Nettoyage des véhicules et des zones de travail : des installations de lavage des camions sont prévus jusqu’à la fin du gros oeuvre. La propreté des véhicules sera contrôlée avant leur départ du chantier. Des dispositifs de nettoyage seront prévus sur le site ● Mise en place de bâches sur des résidus à l’air libre ou sur les engins pouvant émettre des poussières. ● Confinement des stockages de produits pulvérulents, dispositif de capotage et d’aspiration de produits pulvérulents, installations de dépoussiérage. ● Limitations de vitesse imposées par l’aménageur sur les voies alentours au chantier afin de limiter les soulèvements de poussières. ● Matériel de ponçage et de découpe munis d’un aspirateur. ● Bennes de déchets « légers » à couvercle pour éviter les envols de déchets. ● Une piste de schistes ou équivalent sera construite si nécessaire pour les accès des véhicules de livraison, afin de limiter les salissures de boue à l’extérieur du chantier. ● Le matériel de ponçage utilisé sera muni d’un aspirateur. ● Le nettoyage de chantier se fera à l’aide d’un aspirateur. ● Des protections seront prévues contre les clôtures de chantier en treillis soudé pour éviter toutes projections sur les voiries avoisinantes. ● Mise en place de mesures limitant la pollution atmosphérique : <ul style="list-style-type: none"> ● Extinction des moteurs dès que possible. ● S’assurer de la présence et du bon fonctionnement du filtre à particules pour les engins de chantier, faire des contrôles de maintenance. ● Privilégier l’utilisation d’engin de nouvelle génération, moins consommateurs. <p>MESURE(S) DE SUIVI :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes). 						

ESTIMATION DU COUT DE LA MESURE :

Coût de la mesure intégré dans les prestations du marché public de travaux.

MR 2 - Dispositif de limitation des nuisances sonores envers les populations humaines

E	R	C	A	DISPOSITIF DE LIMITATION DES NUISANCES (SONORES) ENVERS LES POPULATIONS HUMAINES	<i>Impact brut moyen</i>	<i>Impact résiduel faible</i>
				Réduction technique – Phase travaux – Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines – R2.1j		
THEMATIQUES ENVIRONNEMENTALES :						
<input type="checkbox"/> Paysages				<input checked="" type="checkbox"/> Milieus anthropique		
<input type="checkbox"/> Milieux naturels						
SYNTHESE DES EFFETS : Le chantier sera source de nuisances sonores.						
OBJECTIF(S) : Réduire les nuisances sonores causées par le chantier envers les populations humaines.						
DESCRIPTION DE LA MESURE :						
Le niveau acoustique maximum en limite de chantier (hors dispositions sonores de sécurité) est de 85 dB(A).						
<ul style="list-style-type: none"> ● Un contrôle de conformité des bruits émis par les outils et engins sera effectué. ● Les niveaux sonores (pression acoustique) des engins et outils utilisés sur le chantier (hors dispositifs sonores de sécurité) seront inférieurs ou égaux à 80 dB(A) à 10 m de l'engin ou de l'outil. ● Contrôle permanent du niveau acoustique, réalisé par la mise en œuvre de capteurs judicieusement placés autour du bâtiment, vérifiant en permanence que le niveau sonore ne dépasse pas le niveau réglementaire. ● Adaptation des horaires de chantier : interdiction de travailler les dimanches et jours fériés sauf dérogation préalablement étudiée et validée par la ville. ● Eloignement des matériels les plus bruyants vis-à-vis des riverains : un plan d'utilisation des engins bruyants (vibreurs, marteau piqueur) indique les emplacements des engins bruyants afin d'éviter les réverbérations et les transmissions de vibrations. ● Identification des sources de bruit et mise en place de dispositifs limitant les nuisances sonores sur le chantier. Exemples : <ul style="list-style-type: none"> ○ Murs végétalisés et merlons anti-bruit. ○ Capotage des installations les plus bruyantes. ○ Alarme avertisseur « signal de recul » à fréquence mélangée. ○ Choix technique du matériel et des engins privilégiant dans la mesure du possible l'utilisation d'équipements fonctionnant à l'électricité au lieu et place d'engins à moteurs thermiques ou pneumatiques bruyants. ○ Choix dans la mesure du possible d'engins insonorisés. ○ Positionnement judicieux des baraquements de chantiers afin de servir d'écran et de limiter la diffusion du bruit vers les zones les plus sensibles. ○ Evitement au maximum des reprises au marteau piqueur sur du béton sec. ● Mise en place d'un numéro téléphonique en cas de réclamation et le traitement de l'information par le responsable de chantier. 						

Pour les nuisances vibratoires :

- Installation de dispositifs anti-vibratiles sur les engins de travaux, adaptation de la puissance et de la vitesse des machines et engins utilisés.

MESURE(S) DE SUIVI :

- Vérification du respect des prescriptions (dispositifs présents et conformes). Si nécessaire, des mesures de bruit seront réalisées à l'aide d'un sonomètre, soit dans le cas de simples contrôles des émergences sonores issues du chantier dans les zones sensibles, soit en cas de plainte des riverains.
- Vérification de l'atténuation de la nuisance par des mesures adaptées (niveau de bruit, etc.).

ESTIMATION DU COUT DE LA MESURE :

Coût de la mesure intégrée dans les prestations du marché public de travaux.

D'autres mesures pourront être mises en place dans la cadre des Chartes Chantiers propre / vert.

↪ **Volet : Gestion des déchets :**

GPS&O annonce le lancement d'une étude sur l'économie circulaire et le réemploi des matériaux issus des démolitions.

GPS&O ne répond pas sur le projet éventuel d'une installation de déchetterie /ressourcerie ou sur tout autre projet d'innovation.

Innovations

L'arrivée du bureau d'étude EODD dans le groupement Leclercq a vocation à permettre de renforcer la stratégie de durabilité du projet et à en assurer la bonne mise en œuvre.

↪ **Volet plan guide :**

GPS&O accepte d'introduire dans le mémoire en réponse un plan guide non grisé qui donne le même niveau d'informations sur l'ensemble des quartiers.



GPS&O reprend des données détaillées par sous-secteurs déjà décrites dans l'évaluation environnementale et reprises dans le mémoire en réponse à l'Autorité Environnementale mais ne renseigne pas sur l'aménagement du quartier des Dalles, cœur du quartier et le secteur Chenier (partie grisée sur le plan guide du dossier d'enquête).

GPS&O réaffirme sa volonté de mener une réflexion sur le renouvellement du confort des dalles par la recherche du triptyque sol /eau/végétal pour qu'à terme les Dalles constituent un îlot de fraîcheur. Pour rappel, la propriété foncière des Dalles est d'ordre privé et les études techniques n'ont pas été menées pour confirmer les possibilités ou le dimensionnement des percements de la Dalle.

Ilot de fraîcheur

Les dalles centrales sont aujourd'hui des lieux très minéraux, sans végétations et l'été ce sont des endroits assez chauds. Une réflexion autour des îlots de fraîcheur est menée. Il s'agit d'un élément structurant de la stratégie d'aménagement des dalles. L'ensemble des aménagements devra viser à réduire la chaleur estivale dans le quartier, en plantant au maximum. En particulier, les espaces paysagers de proximité joueront le rôle d'îlot de fraîcheur pour le quartier.

L'arrivée de l'agence Leclercq autant sur le dessin de la centralité que sur l'intégralité du projet urbain, vise à conforter certains éléments programmatiques.

Une réflexion particulière sera également menée sur la thématique des déchets. En effet, la centralité est particulièrement sujette aux dysfonctionnements liés à la gestion des déchets. Une démarche de gestion urbaine de proximité est en cours.

Volet stationnement :

GPS&O constate que le bilan final de stationnement doit être recalculé en fonction de l'approfondissement du projet sur les dalles.

GPS&O ne qualifie pas la nature des sols des places de stationnement par opération.

Stationnement

Le total de 4200 places correspond à plusieurs secteurs dont certains ne font pas partie du périmètre opérationnel du NPNRU (comme les Ecrivains ou les Inventeurs). Aujourd'hui la proposition du schéma directeur de l'agence AMT prévoit de réorganiser le stationnement selon les principes suivants :

- Réaménagement du stationnement sur les espaces publics structurants
- Intégration des stationnements dans les espaces résidentialisés des bailleurs (résidentialisations)
- Mise en place de stationnements temporisés en particulier à proximité du Coeur de quartier
- L'application d'une ratio de 0,8 places par logement existant (Le décompte des places à résidentialiser pour les propriétés bailleurs et les copropriétés doit faire l'objet d'une vérification dans le cadre de la reprise du schéma directeur d'AMT) et de 1 place pour les nvx lgts (ratio à vérifier en lien avec le règlement cadre du PLUi qui prévoit 1,4 places dans les secteurs distant plus que 500m des gares);

Par ces prémisses Le nouveau bilan de stationnement pour les secteurs résidentiels des Musiciens

Aviateur et Physiciens est de :

583 places de stationnement publics

969 places résidentialisées

140 places à la parcelle pour les nouvelles opérations

Total : 1962 places

Sur les secteurs de la dalle Ronsard et Clémenceau il est prévu en particulier :

- Démolition du parking résidentiel Ronsard (fermé de longue date) et résidentialisation des stationnements des tours
- Réhabilitation réouverture du parking Clémenceau sur deux niveaux et aménagement de stationnement minute
- Régulation du stationnement voirie par disque, zone bleue.

Le bilan final doit être recalculé en fonction des approfondissements du projet sur les dalles centrales, par la même équipe de MOE.

↪ **A la question du BILAN :**

GPS&O ne présente pas de bilan de synthèse des espaces verts créés et des reboisements au regard de ceux existants.

GPS&O n'explique pas le tableau de synthèse (page 21 du résumé non technique) en différenciant les mesures des cheminements versus voiries et ne distingue pas les mesures des espaces de renaturation versus les nouveaux espaces verts créés.

GPS&O ne renseigne pas sur les bilans chiffrés de la consommation de l'espace pour lutter contre l'artificialisation des sols au regard du bilan démolition/ construction ? au vu du nombre et de la qualité des sols des places de stationnement ? Le nombre de places de parking sera finalisé en fonction de l'état d'avancement du projet des dalles.

GPS&O ne justifie pas son projet conformément à l'esprit de la loi Climat et Résilience (ZAN).

Et enfin, le bilan de synthèse qualitatif et quantitatif des Études de l'Évaluation Environnementale n'est pas disponible pour garantir la non-perte nette de la biodiversité.

En fin de mémoire en réponse, GPS&O a élaboré une conclusion pour donner suite à mes recommandations :

GPS&O **clarifie** la gouvernance du projet dans une logique partenariale,

GPS&O **présente** une **synthèse des engagements concrets** pour expliciter l'objectif de passer d'un éco-quartier de 1^{ère} génération à un quartier de 2^{ème} génération,

Engagements concrets et mesures de suivi

L'une des particularités du projet de rénovation du Val Fourré réside dans son articulation avec l'Opération de Requalification des Copropriétés Dégradées d'Intérêt National (ORCOD-IN) des Dalles centrales. Ce dispositif, créé par la loi Alur, vise à développer une approche globale du traitement des copropriétés de logements, et à intensifier et mieux coordonner l'intervention publique. Sur le Val Fourré, cette action concerne 13 copropriétés historiques représentant 1263 logements.

L'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) est chargé de conduire cette ORCOD-IN créée par un décret en date du 7 janvier 2020 et qui s'articule au travers d'une convention spécifique entre personnes publiques, signée le 10 mars 2020.

Au titre de son action dans le cadre de l'ORCOD-IN et en lien avec le NPRU du Val Fourré, l'EPFIF assure l'initiative et la mise en œuvre d'une opération d'aménagement sur le périmètre des dalles centrales en vue d'en assurer la transformation. Dans le périmètre de l'ORCOD-IN, l'EPFIF est aussi en charge de la mise en œuvre d'un dispositif d'intervention immobilière et foncière en copropriété et maître d'ouvrage des dispositifs d'habitat privé des copropriétés. Une Direction de projet dédiée à l'ORCOD-IN de Mantes-la-Jolie est mise en place afin d'assurer l'ensemble des missions attendues.

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (CU GPS&O), porteuse du nouveau projet de renouvellement urbain (NPRU) du Val Fourré, est en charge d'assurer le pilotage et la coordination du

projet à l'échelle d'ensemble, en lien direct avec la Ville de Mantes-la-Jolie. A ce titre, elle a pour mission de définir le projet urbain à l'échelle du quartier, la stratégie en matière d'habitat et de diversification résidentielle, et d'assurer le suivi et la coordination des différentes opérations du quartier, au regard des engagements pris au titre de la convention de renouvellement urbain. La CU GPS&O porte par ailleurs la procédure d'évaluation environnementale à l'échelle du NPRU. Elle contribue également au financement du projet d'aménagement des dalles centrales.

Le caractère imbriqué des interventions financées au titre du NPRU et de l'ORCOD-IN ainsi que la superposition de leur périmètre justifie le recours à des instances mutualisées pour les deux dispositifs, comme c'est le cas pour les comités techniques et les comités de pilotage du projet. L'EPFIF en sa qualité de maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement des dalles centrales et des dispositifs d'habitats privés sur les copropriétés dispersées sur le territoire du Val Fourré participe aux réunions de coordination organisées par la CU GPSEO.

Ecoquartier

Le projet, en milieu urbanisé, est soumis au phénomène d'îlot de chaleur urbain, avec un coefficient de régulation thermo-surfacique qui oscille entre 0,1 et 0,4 selon les secteurs. Le cadre paysager des espaces publics sera mis en valeur par la mise en réseau d'espaces plantés avec des espaces publics de proximité centraux à chaque sous-secteur, des voies et circulations largement plantées, des venelles piétonnes et plantées, une grande liaison paysagère Nord-Sud et un traitement paysager des franges, et un maillage arboré dense avec des arbres conservés sur l'espace public, des arbres plantés et des alignements d'arbres conservés. Gestion de l'eau pluviale avec l'abattement des eaux courantes dans le long de voies et de légers décaissés pour gérer les pluies exceptionnelles. La conception du projet vise à prendre en compte cet effet îlot de chaleur par la végétalisation des rues, une gestion aérienne des eaux pluviales, un travail sur les matériaux des espaces publics, la prise en compte des apports solaires passifs sur les bâtiments neufs...

- *La transformation de l'avenue de Gaulle permettra d'introduire une strate arborée complémentaire*
- *Création d'une traverse végétale depuis le square des Inventeurs au Sud au Bois des Aviateurs au Nord-Ouest du périmètre du projet ;*
- *Aménagement d'un parc entre le mail minéral Ronsard et le mail végétal Lopez ;*
- *Des alignement d'arbres sont prévus sur le mail central, sur la rue Lavoisier et sur un cheminement Nord-Sud du secteur Ouest (traverse végétale) ;*
- *Les 3 strates végétales seront mise en œuvre pour favoriser le rafraîchissement et la pleine terre sera maximisée : la qualité paysagère des espaces extérieurs s'inscrit en cohérence avec la trame verte et bleue développée à l'échelle du territoire et des espaces publics ;*
- *La gestion de l'eau et la désimpermeabilisation des sols : les pluies courantes ou petites pluies sont dirigées vers une surface perméable pour limiter les volumes à traiter et arroser la végétation. Pour les épisodes plus importants des bassins de rétention reliés entre eux jusqu'à la Seine ralentissent l'eau. Il s'agit de réduire l'imperméabilisation des espaces publics pour favoriser l'abattement des petites pluies et intégrer le cheminement naturel de l'eau et prévoir les espaces de stockage suffisant (rue "zéro rejet au réseau" Mail des Physiciens).*

L'aménagement du Mail des Physiciens, en cours de livraison, prend en compte tous les enjeux de nature en ville :

- *Affirmation de l'armature végétale Nord/Sud qui relie la nouvelle entrée de ville aux berges de Seine requalifiées ;*
- *Plantations qui permettront de réduire le phénomène d'îlot de chaleur urbain grâce à l'ombrage et l'évapo-transpiration ;*
- *Création d'environ 8 138 m² d'espaces verts communs publics qui accueilleront entre autres les ouvrages de gestion des eaux pluviales ;*

- Implantation de noues paysagères permettant de gérer les pluies d'occurrence trentennales (Période de retour 30 ans).

Gestion des eaux pluviales

Oui, dans le cadre de l'aménagement des espaces publics la mise en place de noues plantées est prévue. Les noues étant des ouvrages fonctionnels et durables, un travail de sensibilisation auprès des habitants et usagers de l'espace public sera mené en coordination avec la ville de Mantes-la-Jolie, le service de la maîtrise des déchets GPSEO et la cheffe de projet GUP (gestion urbaine de proximité) de manière à expliciter la fonction des noues et les avantages que le quartier peut en tirer.

Une campagne de sensibilisation plus générale pourra également être mise en place à l'échelle du projet urbain. Avec par exemple des ateliers permettant aux habitants de se familiariser et d'intégrer les principes des noues. Les bailleurs et leurs gardiens pourront également être un relais.

Les engagements fermes concernant la gestion des eaux pluviales seront pris dans le cadre des dossiers loi sur l'eau. Les aspects techniques de gestion des eaux soulignés ci-dessus seront analysés dans les études ultérieures, et ces informations seront restituées à la Police de l'eau.

Qualité de vie

Les quartiers résidentiels : le projet de restructuration du quartier vise à améliorer significativement la qualité résidentielle en offrant une qualité de vie alliant plantations, calme et fraîcheur estivale, qui mette en valeur les qualités paysagères du site. Le nouveau quartier est exemplaire en termes de qualité environnementale et paysagère. Les projets d'espace public suivront cet objectif et proposeront des aménagements en ce sens. Intentions sur le végétal :

- Végétalisation des pieds d'arbres par une strate arbustive pour les arbres d'alignement
- Maximisation des plantations en fosse continue
- Conservation au maximum des sujets existants
- Enrichissement de la trame végétale par une strate intermédiaire
- Plantation en bosquet privilégiée pour les nouveaux sujets, avec des pieds d'arbres végétalisés
- Sélection de nouvelles essences variées

Mobilités

Dans le cadre de l'aménagement du bois des Aviateurs, la création d'un cheminement piéton dans le bois avait été pensée. Cette nouvelle voirie engendrera un déboisement très partiel du bois. La reprise du plan guide prévoit d'affiner la réflexion sur le nombre de cheminement impactant les essences arborées, pour trouver une solution optimale.

Le projet NPNRU soutient le déploiement de véhicules moins polluants et optimise les stationnements. Il privilégie les circulations douces par des aménagements favorisant la marche à pied grâce à un espace public confortable et fonctionnel, accueillant des usages des plus habituels au plus innovants et en permettant la pratique du vélo grâce à :

- La réalisation de pistes cyclables
- L'insertion des pistes cyclables et gestion des interfaces avec l'espace public et privé (chaque lot privé dispose de stationnement vélo directement accessible depuis l'espace public)
- Une pratique du vélo facilitée grâce à un aménagement visible des espaces publics (marquage au sol, arceaux vélo...). Les espaces dédiés aux modes doux devront être généreusement dimensionnés et bien différenciés afin de permettre aux différents usages de cohabiter.
- Les stationnements vélos sont éclairés naturellement, ventilés, spacieux, sécurisés et facilement accessibles.

L'ensemble de ces actions permet le développement des modes de circulation doux tout en offrant un espace public apaisé et sécurisé qui conforte les pratiques existantes. La présence d'arbres est également un bon moyen pour protéger les pistes cyclables en apportant de l'ombre et en laissant le temps de se mettre à l'abri en cas de pluie. Ces opérations ont vocation à s'intégrer dans le schéma cyclable communautaire et dans sa déclinaison dans les différents plans triennaux.

Sobriété énergétique

La plupart des bâtiments existants bénéficient d'une morphologie favorable pour le bioclimatisme qui est à valoriser dans le projet : épaisseur de bâti permettant la ventilation naturelle et bon accès à la lumière naturelle. Les travaux d'isolation thermique vont permettre d'améliorer le confort d'hiver et d'usages dans les logements.

Une stratégie globale est mise en œuvre sur les bâtiments neufs du NPNRU du Val Fourré :

1. Conception bioclimatique intégrant le confort d'été (enjeux bioclimatiques intégré le plus en amont possible lors de la conception) :

- L'implantation des bâtiments Est/Ouest ou Nord/Sud permettra d'offrir du soleil et de la lumière à tous les logements ;*
- L'épaisseur des bâtis permettra de favoriser les logements traversants pour faciliter la ventilation naturelle l'été;*
- La pleine terre est maximisée pour contribuer au confort d'été et étudier les ombres des arbres à plusieurs étapes de leur développement pour s'assurer de leur impact positif sur les façades ;*
- Les grandes typologies de logements seront privilégiées sur les bâtiments orientés Nord/Sud pour ne pas avoir de mono-orientation Nord et les petites typologies sur les bâtiments orientés Est/Ouest (les mono-orientés reçoivent du soleil le matin ou l'après-midi)*
- Les jardins individuels seront traités avec soin et l'équation entre la qualité des clôtures garantissant l'intimité et un accès au soleil et à la lumière pour tous les jardins sera traitée ;*
- Le confort d'été sera pris en compte dans la conception des bâtiments :*
 - s'assurer de disposer d'une inertie suffisante, et faire le choix d'isolants offrant un déphasage thermique supérieur à 12h ;*
 - installer des brises soleil sur les façades sud et ouest (végétalisées ou par un traitement architectural des façades) ;*
 - garantir la desserte et l'organisation des logements pour favoriser les traversants et la ventilation naturelle ;*
 - protéger la toiture des surchauffes, par exemple avec des dispositifs de lame d'air en toiture ;*
 - choisir des matériaux clairs, tant pour les façades que pour les espaces extérieurs, et tenir compte des préconisations pour faire des cœurs d'îlots des espaces de fraîcheur.*

Prendre en compte les labels intégrant l'énergie grise : Les projets mettront en œuvre des matériaux biosourcés et intégreront un taux minimum de matériaux biosourcés (en lien avec le label bâtiment biosourcé : Niveau 1 : 18 kg/m² de SDP / Niveau 2 : 24 kg/m² de SDP / Niveau 3 : 36 kg/m² de SDP)

100 % de toitures écologiques : électricité renouvelables ou biodiversité ou usages.

Tout nouveau projet sera raccordé au RCU qui possède une part renouvelable supérieure à 50 %. La production d'électricité reste un enjeu majeur, la solution la plus favorable est de mettre en œuvre des panneaux solaires. Nous travaillons étroitement avec le bureau d'étude développement durable EODD et le service transition écologique de GPS&O sur ces problématiques.

Phase chantier

GPS&O en tant que porteur de projet s'assurera du bon déroulé des opérations en phase amont, chantier et aménagement. En ce qui concerne le suivi des mesures/indicateurs, le service transition écologique de GPS&O sera sollicité, ainsi qu'un bureau d'étude spécialisé dans le suivi. Il se fera accompagner par différentes expertises au besoin que ce soit par un bureau d'étude écologique, de dépollution.

Le projet soumis à enquête publique environnementale est un projet fixé à un instant T. Le Val Fourré est un projet de grande envergure comportant un grand nombre d'opérations et présentant d'importantes complexités techniques et administratives. De ce fait, sa mise en œuvre se fera sur un temps long, propre aux projets urbains, durant lequel le contexte politique, règlementaire ou technique et l'apparition de nouveaux sujets sont susceptibles de faire évoluer dans une certaine mesure le projet actuel. Pour autant, la CU GPS&O est consciente de l'impact pour les habitants de la durée de mise en œuvre du projet et apportera une attention toute particulière à cet enjeu par le biais de démarches de communication concertation.

*En tant que porteur de projet, **GPSEO assure un suivi rapproché des différentes opérations, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, pour pouvoir identifier les potentiels points d'alerte et anticiper les éventuelles évolutions du projet urbain.** GPS&O est à cette fin accompagné par un prestataire OPCU qui l'accompagne dans l'ordonnancement des tâches à mettre en œuvre pour faire aboutir les opérations et les démarches transversales à l'échelle du quartier et assurer une coordination régulière des maîtres d'ouvrage du projet.*

Biodiversité

Les milieux en présence actuellement sur le site présentent un faible intérêt écologique. Les effets négatifs potentiels du projet dans le cadre de son fonctionnement sont :

- *La fragmentation des habitats par l'emprise des aménagements,*
- *Le développement d'espèces exotiques envahissantes.*

*La priorité étant donnée au développement durable, les nombreuses études sur les thématiques du cycle de l'eau, de la nature en ville, des îlots de chaleur, de l'agriculture urbaine et de la biodiversité, ont participé à enrichir les réflexions menées sur le devenir du quartier. **Les résultats de ces études croisent les enjeux de la conception urbaine et ont été prises en compte par la maîtrise d'œuvre urbaine dans le dessin des espaces publics et de la morphologie urbaine.***

Quatre stratégies principales ont été identifiées dans le Plan Guide et le Cahier des préconisations pour décliner l'ambition de développement durable pour le quartier :

- *Le Val Fourré oasis, îlot de fraîcheur, biodiversité, et agriculture urbaine,*
- *Enclencher la rénovation énergétique globale avec les acteurs,*
- *Le recyclage urbain, source d'économie et d'écologie,*
- *Urbanisme des courtes distances et programmation mixte.*

TABLEAU 4: LISTE DES HABITATS DETECTES SUR LE SITE

Habitat naturel	Code Corine	EUNIS	Surface	Enjeux
Alignements d'arbres	84.1	G5.1	2,4 ha	Faible
Parcs boisés	84.5	G5.2	2,1 ha	Faible
Pelouses rudérales	85.12	E2.65	0,2 ha	Faible
Squares	85.2	I2.23	4,8 ha	Faible
Espaces internes aux villes	86	J	33,6 ha	Faible
Travaux	86	J	1,4 ha	Nul
Bassins artificiels	89.23	J5.31	0,5 ha	Faible

Nous prévoyons d'évaluer l'impact résiduel après application des mesures ERC sur chaque espèce/groupe d'espèce/habitat étudiés dans l'étude faune-flore, en confirmant que cet impact est négligeable/non significatif/voire positif.

Cela passera par un bureau d'étude écologue que GPSEO missionnera en coordination avec son service transition écologique.

En phase chantier, une attention particulière sera portée aux périodes propices, le but n'étant pas de déranger les espaces déjà identifiées sur site. Une réflexion autour de l'adaptation des périodes d'interventions sera menée.

IX. REMISE DU RAPPORT ET CONCLUSIONS

Le rapport et ses conclusions ont été transmis par mail à :

- Sylvain Viard, directeur Renouvellement Urbain,
- Camelia Yahiaoui, cheffe de projet



Brigitte Morvant
Commissaire Enquêtrice
Le 27 mars 2023